



Cap Sizun
Pointe du Raz

Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

09 JUILLET 2026

Ateliers Jean Moulin - Plouhinec

Procès-verbal

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :

Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 28

Nombre d'absents : 3

Nombre de procuration : 3

Nombre de votants : 31

AFFAIRES GÉNÉRALES

M. MOULLEC : Bonsoir à toutes et bonsoir à tous.

Avant de procéder à l'appel, juste un petit mot sur le site au sein duquel on se trouve. Il y a eu deux visites d'organisées avant ce conseil communautaire, qui ont permis à celles et ceux qui ne connaissaient pas l'endroit d'avoir une idée un peu plus précise de ce qu'il est et de ce qu'il représente.

Pour rappel, jusqu'en 2018, c'était le seul lycée d'enseignement professionnel qu'on avait sur le territoire, qui avait été fermé. Suite à ça, la propriété des murs, en tout cas la propriété de la Région, il y a eu différentes choses qui ont été installées, l'association A3JM qui a pris en main l'animation du site. Ce qui n'a pas toujours été simple, de trouver un modèle économique de tiers lieu qui a été compliqué à trouver. Toujours est-il qu'à partir du mois de septembre, c'est la collectivité, donc la Communauté de communes, qui va prendre la main sur ce site, à la fois dans sa gestion, mais également dans l'aspect bâtiminaire. Puisque bien que propriété de la Région à travers une convention de gestion, c'est la Communauté de communes qui en aura la charge, quasiment les mêmes droits qu'un propriétaire pendant les 30 prochaines années.

On va avoir un temps de travail assez important à la rentrée où on va vous présenter tout ça, ainsi que la préfiguration qui a été faite concernant les différentes animations qu'il pourrait y avoir à l'avenir sur ce site. C'est un élément structurant, un élément important de notre territoire. J'ai eu l'occasion de l'évoquer régulièrement avec Monsieur CHESNAIS-GIRARD, le Président de la Région Bretagne. Dans une ville comme Rennes, je le disais, un bâtiment comme ça, c'est une aiguille dans une botte de foin. Mais dans un territoire comme le nôtre, c'est un élément structurant dont il va falloir qu'on s'occupe. Pas à la même vitesse qu'une grosse collectivité pourrait le faire, on est partis pour une quinzaine d'années d'investissements.

On a déjà eu l'occasion d'en parler, mais on en reparlera donc très rapidement. On vous présentera, pour ceux qui n'ont pas vu, cette préfiguration-là, avec les différentes briques qui composent la future animation que pourrait avoir ce site. Et on vous présentera également, quand elle sera achevée, ce qu'on appelle la moulinette financière. Parce que s'il y a un volet de dépenses, notamment en investissement, il y a aussi des recettes à attendre de la future gestion de ce site. C'est un travail fort qu'on va avoir à faire dès la rentrée prochaine.

Également, avant de procéder à l'appel, je voulais dire un petit mot. Je me suis permis – une fois n'est pas coutume – de coucher quelques phrases sur une feuille pour revenir sur un événement important des dernières semaines, à savoir la modification des statuts de la Communauté de communes dont on avait parlé, qui a été soumise au vote au conseil communautaire, puis qui a suivi son chemin dans les différents conseils municipaux des communes qui composent notre assemblée. Je souhaiterais lire ces quelques lignes afin de m'adresser à vous.

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, avant d'ouvrir notre séance, je souhaite revenir quelques instants sur la proposition de modification des statuts de notre Communauté de communes que j'avais présentée au début de ce mandat. Cette proposition a été débattue au sein de notre conseil communautaire, qui l'a approuvée

à une large majorité. Elle a ensuite été soumise aux conseils municipaux de chacune de nos communes, conformément aux dispositions prévues par la loi. À l'issue de cette consultation, les conditions nécessaires à son adoption n'ont pas été réunies. J'en prends acte, avec respect et sérénité.

Le débat démocratique a eu lieu, chacun a pu exprimer ses convictions, chaque conseil municipal a pris sa décision, et le résultat de cette procédure s'impose naturellement à nous tous. Les échanges ont parfois été nourris, les points de vue ont pu diverger. C'est le propre de la démocratie locale. Mais notre responsabilité est désormais de dépasser ce débat pour nous consacrer pleinement à ce qui nous rassemble. Car ce qui fera la qualité de notre gouvernance ne dépendra jamais uniquement de nos statuts ; elle dépendra avant tout de la confiance que nous saurons construire entre nous, de notre capacité à nous écouter, à partager l'information, à débattre avec franchise, à rechercher des compromis et, lorsque des décisions seront prises, à les porter collectivement.

C'est précisément l'esprit dans lequel je souhaite exercer cette présidence. C'est également l'esprit qui nous conduit à faire évoluer nos méthodes de travail. Nous avons commencé à ouvrir davantage le fonctionnement de notre Communauté de communes en organisant des séminaires associant les conseillers communautaires, mais aussi les conseillers municipaux qui souhaitent y participer.

Cette démarche se poursuivra dès le mois de septembre avec un temps de travail consacré aux finances de notre Collectivité. J'ai souhaité que l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux puissent y prendre part. J'espère sincèrement que vous serez nombreux à participer à cette journée, car je suis convaincu que la connaissance partagée de nos enjeux financiers est une condition essentielle de décisions éclairées et d'une confiance durable entre nous.

Nous disposons aujourd'hui d'un projet de territoire ambitieux, construit ensemble. Il fixe un cap clair pour les années qui viennent. Les défis qui nous attendent sont nombreux : accompagner nos communes, répondre aux attentes de nos habitants, préparer l'avenir de notre territoire, préserver ce qui fait la richesse et l'identité du Cap Sizun. C'est sur ces objectifs que je souhaite que nous consacrons désormais toute notre énergie. Au-delà de nos sensibilités, de nos responsabilités respectives ou de nos différences d'appréciation, nous avons été élus pour servir un même territoire et une même population. Je suis convaincu que nous y parviendrons si nous continuons à travailler dans le respect, l'écoute et la confiance.

C'est dans cet état d'esprit que je souhaite poursuivre ce mandat, avec chacune et chacun d'entre vous. Je vous remercie, et je passe la parole à ceux ou à celles qui veulent la prendre. Henri.

M. GOARDON : Je vais quand même dire un petit mot parce que j'étais le premier concerné par ce changement de statuts qui avait passé par la consultance du Bureau communautaire. Les conseils municipaux ont parlé, sauf celui de Clédén, qui doit encore se prononcer. À ce que je sais, il y a deux communes qui ont voté pour : Beuzec-Cap-Sizun et Primelin.

M. MOULLEC : Confort-Meilars.

M. GOARDON : Donc trois. Et une n'a pas soumis à son conseil municipal...

M. MOULLEC : on aurait délibéré pour rien.

M. GOARDON : Ça peut arriver, des fois, qu'on... Donc, il y a pour l'instant cinq communes qui ont voté contre, probablement une sixième. J'estime que c'est une victoire de la démocratie locale. C'est une victoire de toutes les communes, parce que ce changement de statuts qui avait été présenté de façon pas très honnête, puisqu'on avait présenté les nouveaux statuts, mais on n'avait pas dit aux conseillers communautaires quels étaient les anciens statuts. Ils auraient vu assez clairement que ça avait pour but de supprimer la phrase dans les statuts actuels – qui vont perdurer – qui disaient que toutes les communes étaient représentées au sein du Bureau communautaire. Heureusement, cette disposition ne va pas changer, toutes les communes continueront à être représentées au bureau communautaire.

C'est une chose, cette démocratie locale, on devrait peut-être s'en inspirer un peu plus, parce que je crois que les conseillers municipaux ont bien pris conscience de l'importance qu'avait cette modification des statuts. Et je pense que lorsque nous, au sein du conseil communautaire, on doit délibérer sur des projets importants, il serait peut-être bon qu'avant, on consulte – de façon tout à fait informelle – nos conseils municipaux. Ça éviterait parfois de faire des erreurs. Parce que les conseils municipaux, je pense, s'expriment peut-être plus facilement que les conseillers communautaires où l'assemblée est plus importante. Et j'espère donc qu'à l'avenir, on ne touchera pas aux statuts que lorsqu'il y aura une sorte de consensus pour le faire. Là, il n'y en avait pas.

Petite remarque aussi, le bulletin communautaire pourrait attendre peut-être que les statuts soient modifiés avant de les expliquer aux habitants du Cap. Donc, je suis satisfait du déroulement de cette consultation des conseils municipaux, je remercie toutes les conseillères municipales et tous les conseillers municipaux du Cap qui avaient bien compris cet enjeu et ont voté en s'opposant à cette modification des statuts. Je suis toujours prêt à travailler pour la Communauté de communes du Cap Sizun, je l'ai toujours fait, en m'exprimant dans l'intérêt que je pensais de la Communauté de communes et en respectant toujours tous les conseillers communautaires et tous les présidents ou vice-présidents. Je n'ai jamais eu d'invective avec qui que ce soit et je continuerai à le faire, à m'exprimer librement, et j'espère que tout le monde pourra le faire. Je suis content parce que c'est une victoire et des communes et de la démocratie locale.

M. MOULLEC : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. MARCHAND : Je souhaiterais simplement qu'on en arrive à avoir des débats très apaisés maintenant et qu'on travaille pour la Communauté.

M. MOULLEC : Mais on a déjà un débat apaisé.

M. MARCHAND : Qu'on évite d'avoir des conflits qui ne mènent nulle part. C'est ça que je voulais dire.

M. MOULLEC : Après, rien n'empêche chaque maire au sein de son conseil municipal de l'informer sur ce qui se passe en conseil communautaire.

Mme KERSAUDY : C'est une obligation.

M. MOULLEC : Oui, en plus. Personnellement, j'informe mes élus de ce qui se passe à la Communauté de communes.

M. GOARDON : Je pense qu'il faut être informé. Avant que nous, nous ne prenions les décisions, parce que nous sommes l'émanation de nos conseils municipaux, il faut qu'on sache à peu près ce qu'en pensent les conseils municipaux, et ça peut orienter nos votes aussi.

M. MOULLEC : Ça risque de devenir compliqué.

M. GOARDON : Non, mais de façon informelle. Après, c'est à chacun de gérer ça.

M. MOULLEC : À chacun de gérer ça dans sa commune. Dont acte.

Appel des membres

L'appel nominal est effectué.

Monsieur Le Président constate que le quorum est atteint.

Désignation d'un.e secrétaire de séance

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Elit Madame Nadine KERSAUDY comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal des séances du 28 mai et 4 juin 2026 à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Désignation des membres des commissions thématiques

M. MOULLEC : Vous vous rappelez, on avait nommé six commissions pour lesquelles chaque commune devait désigner des membres. On les a toutes reçues. Vous avez affiché les désignés par commune.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires particuliers à ces désignations.

Mme KERSAUDY : Je voudrais juste dire un petit mot concernant la commission Nature, cycle de l'eau. Pour avoir vu un certain nombre d'élus, je souhaiterais plutôt qu'à la rentrée, il y ait une spécifique nature et l'autre cycle de l'eau. On reviendra vers vous pour que vous identifiiez vraiment qui, parce que pour en connaître une bonne

partie des délégués qui sont mentionnés, je sais que certains sont plutôt axés sur les espaces naturels, la randonnée, Natura 2000, les Grands sites de France, plutôt que l'eau et l'assainissement. Donc, j'aimerais autant avoir des élus intéressés dans chaque commission.

M. LE DREAU : Ce sera le cas de beaucoup de commissions, Nadine.

M. MOULLEC : Les commissions sont très élargies, les domaines sont divers et variés, il y aura des commissions sur chaque, et l'appel sera fait aux conseillers municipaux de chaque commune pour intégrer selon leur choix les commissions qu'ils voudront. On en parle à la rentrée.

Mme KERSAUDY : On a tout l'été pour y réfléchir. Même si certains se sont exprimés dans un sens ou dans l'autre.

Suite aux désignations effectuées par les communes membres, il est proposé de procéder à l'élection des membres des commissions thématiques communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les membres titulaires composant les commissions suivantes :

Commission Nature et cycle de l'eau

Commune	Représentant
Audierne	Michel VAN PRAET
Beuzec-Cap-Sizun	Marie-Christine KERLOC'H
Cléden-Cap-Sizun	Soazig PRETESEILLE
Confort-Meilars	Ronan QUINIOU
Goulien	Marie-Hélène DEHAPIOT
Mahalon	Christophe D'HERVE
Plogoff	Eldrine MERAT
Plouhinec	Yves-Marie BOUER
Pont-Croix	Jean CORBEL
Primelin	Alan COATMEUR

Commission Attractivité

Commune	Représentant
Audierne	Thierry COUPELANT
Beuzec-Cap-Sizun	Emilie PLOUHINEC
Cléden-Cap-Sizun	Christel BEULZE
Confort-Meilars	Romain GOURLAY
Goulien	Bernard CHENET
Mahalon	Eric CLAQUIN
Plogoff	Marie-Pierre THOMAS
Plouhinec	Marc-Angé BIOLCHINI
Pont-Croix	Marie AGEZ
Primelin	Hervé HALFEN

Commission Déchets / PCAET

Commune	Représentant
Audierne	Malika REDAOUIA
Beuzec-Cap-Sizun	Mickaël CLAQUIN
Cléden-Cap-Sizun	Patrick LAHAYE
Confort-Meilars	Mathilde CONTY
Goulien	Philippe LANNOU
Mahalon	Raphaël LE BRUN
Plogoff	Jean-Luc KERLOCH
Plouhinec	Romuald GARNIER
Pont-Croix	Philippe BOURDON
Primelin	Claude ARHAN

Commission Services à la population

Commune	Représentant
Audierne	Sandrine PAUL
Beuzec-Cap-Sizun	Emilie PLOUHINEC
Cléden-Cap-Sizun	Magali BLOCH
Confort-Meilars	Cinzia TADDEI
Goulien	Evelyne LAURIN
Mahalon	Laëtitia KERSUAL
Plogoff	Dominique TOULLER
Plouhinec	Armelle STREIFF LE BOZEC
Pont-Croix	Thomas STEPHAN
Primelin	Dylan CHAVRY

Commission Aménagement

Commune	Représentant
Audierne	Thierry CAPRON
Beuzec-Cap-Sizun	Jean-Pierre LE BRAS
Clédén-Cap-Sizun	Jean-Philippe GLOAGUEN
Confort-Meilars	Rodolphe BIELINSKY
Goulien	Evelyne LAURIN
Mahalon	Corinne GOURRET
Plogoff	Raphaël PICHAVANT
Plouhinec	Solène JULIEN LE MAO
Pont-Croix	Claude PERHIRIN
Primelin	Laetitia GAIFFAS

Commission Ressources

Commune	Représentant
Audierne	Florent LARDIC
Beuzec-Cap-Sizun	Gilles SERGENT
Clédén-Cap-Sizun	Christel BEULZE
Confort-Meilars	Nathalie CARIOU
Goulien	Henri GOARDON
Mahalon	Raymond BETROM
Plogoff	André MARCHAND
Plouhinec	Sylvie LE BORGNE
Pont-Croix	Jeanine GUILLOU
Primelin	Anne-Marie FRANCES

■ Composition de la CLECT

M. MOULLEC : La délibération suivante, qui concerne la CLECT, elle est reportée parce que tous les conseils municipaux n'ont pas délibéré. On la repassera, parce que pour la CLECT, ça nécessite une délibération. On la repassera au conseil de septembre.

■ Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

M. MOULLEC : Délibération suivante qui concerne la mise en place du droit à la formation des élus communautaires. À chaque renouvellement du conseil communautaire, on doit délibérer dans les trois mois pour informer les élus sur les droits à la formation qui sont les leurs. Il faut délibérer et la délibération doit comprendre à la fois des orientations, c'est-à-dire des thématiques sur lesquelles les élus peuvent se former, ainsi que sur les crédits qui sont ouverts pour la formation.

Je m'adresse à l'ensemble des élus, les plus anciens, mais aussi surtout les nouveaux. On a ces droits à la formation, surtout n'hésitez pas à vous former si besoin en est. Les formations peuvent être diverses et variées : juridiques, financières, urbanisme, techniques, administratives. Bref, n'hésitez pas à vous rapprocher des services si vous en avez besoin. Voilà pour les thématiques.

Pour les crédits ouverts, on a un crédit de 6 000 € par an au budget, c'est-à-dire 7 % du montant total des indemnités de fonction qui vont être allouées aux élus, ce qui correspond à 6 000 € par an inscrits au budget pour ce volet formation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Inscrit le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Relever des compétences de la communauté ;
- Favoriser l'efficacité des agents (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, langues étrangères, etc.) ;
- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc.) ;
- Faciliter la conduite de projets ;

Fixe le montant des dépenses de formation à 7% (montant au minimum de 2 %, inférieur ou égal à 20%) par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté.

▪ **Présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne**

M. MOULLEC : La délibération suivante concerne la présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne. La Communauté de communes a eu un contrôle sur la période 2019-2025 sur la gestion de la Collectivité. Ce contrôle a été plutôt favorable dans sa globalité à la gestion de la Collectivité, mais néanmoins, préconisait 12 recommandations.

Ces recommandations-là visent surtout les parties administratives. Il n'y a rien qui concerne la gestion de la Collectivité tant sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines. C'est vraiment de l'administratif. Il y en a 12. Sur ces 12, vous avez la liste, vous en avez quatre qui sont terminées, six qui sont en cours et deux qui sont non débutées. Comme je le disais, on est principalement sur du formalisme administratif.

Les deux qui restent à entamer, qui ne sont pas encore commencées, concernent, pour la recommandation n° 5, la modification du règlement intérieur pour introduire des règles permettant de prévenir les conflits d'intérêts et pour actualiser les règles de publicité des actes. C'est un travail qui est en cours, je pense, qui passera au conseil communautaire de septembre, peut-être, ou en fin d'année. Et la recommandation n° 10, qui nécessite d'instaurer un suivi précis des contributions des agents des services « support » au service public de collecte et de traitement des déchets, afin de définir la quote-part de leur activité justifiant leur remboursement par le budget annexe. C'est aussi quelque chose qui sera en cours et qui sera passé en fin d'année.

Le conseil communautaire :

Prend acte de la présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne.

MOBILITÉS

▪ Modification de la composition du comité des partenaires

Rapporteur : M. BUREL

Je vais vous parler de la modification de la composition du comité des partenaires. Il faut savoir que la Communauté de communes a procédé à la création du comité des partenaires, c'est le 8 décembre 2022. Ce comité garantit un dialogue permanent entre les différents acteurs de la mobilité et l'Autorité organisatrice de la mobilité, l'AOM, qui est la Communauté de communes.

Il s'est réuni une fois, ce comité de partenaires, le 20 décembre 2024, et sa composition a été à nouveau modifiée suite à la loi de finances du 14 février 2025. Désormais, les représentants employeurs doivent disposer d'au moins 50 % des sièges, ce qui n'était pas le cas avant. De plus, ce comité devra siéger au moins une fois par semestre – ce sont des modifications par rapport à l'organisation d'avant. Et il se réunira sur des sujets tels que le niveau de l'offre, la qualité des services, l'information usagers, etc.

On s'est réuni en copil Mobilité le 23 janvier dernier et donc, on vous propose une composition du comité telle que présentée dans l'annexe 1. Vous pouvez voir dans l'annexe 1 la maquette qu'on vous propose, évidemment en respectant la réunion une fois par semestre et aussi 50 % des sièges qui sont destinés aux employeurs.

Les employeurs, on a mis : un représentant de l'association des commerçants, par exemple, un représentant du collectif des entreprises du Cap Sizun, un représentant de l'office de tourisme communautaire, un représentant du CIAS en tant qu'employeur de personnes en insertion pour l'activité économique, un représentant de la Pointe Émmaüs en tant qu'employeur de personnes en insertion pour l'activité socio-économique, un représentant de France Travail, un représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat – ce sont les fameuses chambres consulaires – un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie, un représentant de la Chambre d'agriculture, un représentant des activités maritimes (mareyage, pêche), et puis des représentants d'établissements employeurs de 0 à 50 salariés, et des représentants d'établissements employant plus de 50 salariés. On espère avoir un panel qui représente plus de 50 % du panel total.

M. MOULLEC : Pour info, c'est dans l'annexe 1. C'est compliqué de trouver du monde. C'est très compliqué.

M. BUREL : Oui. C'est dur de mettre en place un comité de partenaires. Ça va être dur de le mettre en place, ça va être dur de réunir deux fois par an.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la modification de la composition du comité des partenaires tel que présenté en annexe.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

▪ Participation et subventions

Rapporteur : M. LARDIC

Je vais vous entretenir de participations et subventions qui figurent déjà au budget précédemment voté. Néanmoins, le formalisme veut que je vous présente l'objet, pour que vous puissiez ensuite autoriser le Président à verser les subventions en objet. Elles sont au nombre de trois, je vais grouper, je vais faire technopôle, initiative et puis cluster pour passer ensuite à la stratégie.

J'aimerais vous parler d'abord de la Technopole Quimper Cornouaille, qui est une association qui a pour vocation d'aider à la création d'entreprises innovantes ou technologiques ; à les accompagner dans leur développement, soit à l'échelle de l'amorçage et du démarrage, soit à l'échelle du développement et des passages d'échelle – le scaling comme on le dit – et puis à plus large échelle de l'animation de filières prioritaires pour le territoire de la Cornouaille dont nous faisons partie. Parce qu'évidemment, quand on est entrepreneur, on peut assez facilement s'isoler, être dans son couloir de nage, être orienté vers ses clients et oublier de voir ce qui peut exister autour de soi en termes d'économie circulaire, de soutien, de coproduction, de cocréation, etc.

C'est surtout une base territoriale qui est celle de la Cornouaille, une base qui permet d'avoir une certaine homogénéité dans les profils des entreprises. Nous avons des territoires avec des TPE-PME plutôt sur notre territoire capiste, qui peuvent être en relation avec de plus gros donneurs d'ordre, des PME, voire des ETI, des entreprises de taille intermédiaire.

Une ETI bien connue par exemple sur le territoire cornouaillais, c'est Cadiou Industrie. Ils essaient de travailler sur ces différents chaînages. Dans notre beau territoire du Cap Sizun, ils ont pu accompagner Intrados qui travaille sur les bateaux en plastique recyclé, un constructeur qui d'ailleurs va s'installer à Plouhinec. Ils ont accompagné aussi Pêche Avenir Cap Sizun, l'association bien connue des ligneurs, sur le projet de ligneur du futur, pour accompagner la mutation des bateaux de pêche, dont vous avez vu les difficultés que connaissent les bateaux, surtout bigoudens. On doit aussi prévoir l'avenir dans notre territoire.

Des associations, c'est ça qui est intéressant aussi, c'est-à-dire qu'ils ne se restreignent pas au format entreprise, comme Floating Stories Lab, qui a travaillé ici sur l'impact du pourrissement des bateaux dans le cimetière de bateaux de Locquéran par exemple récemment. Et puis dernièrement Aquashow, qui est une forme de SCIC, vous voyez qu'il y a une assez grande diversité des formes juridiques de ces entreprises, Société coopérative d'intérêt collectif, Aquashow, sur la recherche de financement.

Tout à l'heure, de manière groupée, je vous proposerai d'autoriser le Président à signer pour un montant de 4 600 €.

S'agissant d'Initiative Cornouaille, là on est sur un objet un petit peu plus pointu. Vous allez me dire : « pourquoi il y en a deux ? », ce n'est pas exactement la même chose, c'est un accompagnement, pas de filière et pas de projet, mais plutôt financier. Quand on est entrepreneur, on prend des risques. Et donc, quand on prend des risques, on est suivi un peu, beaucoup, passionnément par les banques. L'idée, c'est que les entrepreneurs puissent ne pas être uniquement le couteau sous la gorge des banques, et pouvoir accéder à des octrois de prêts d'honneur de 5 000 à 25 000 €, ou des prêts d'honneur agricoles – puisque les montants sont supérieurs pour les équipements – à 50 000 €. D'avoir un soutien technique au créateur. Quand on démarre sur un business plan d'un premier niveau, qui doit être plus complexe, etc., c'est bien d'être suivi. Et puis la mise en place de parrainage et de tutorat, ce qui est aussi très précieux quand on se lance dans l'entrepreneuriat.

29 prêts d'honneur depuis 2018 et un prêt d'honneur sur notre territoire du Cap et dans le cadre aussi de ma délégation à Beuzec, pour les fameux bergers du Cap. Pour un montant d'ailleurs qui fluctue, les services m'ont fait remarquer qu'ils ont l'honnêteté de faire fluctuer les montants en fonction des besoins chaque année. C'est plutôt correct. 2 748,78 €.

M. MOULLEC : Est-ce qu'il y a peut-être des gens qui veulent intervenir sur ces délibérations ? Je sais qu'aujourd'hui, dans mon équipe, il y a des gens parfois qui s'interrogent sur la profusion un petit peu de toutes ces associations, ces partenaires à qui on donne des subventions. Mais je peux vous dire qu'il y a un retour sur investissement. Il est énorme, tu l'as dit. J'ai également en tête deux ou trois entreprises qui en ont bénéficié, dont on reparlera du coup plus tard. C'est important d'avoir ces partenaires-là à côté de nous et ça favorise grandement le développement économique de notre territoire.

Mme STREIFF LE BOZEC : Je n'ai plus de questions à poser. J'en avais prévu, mais j'ai eu les réponses, parce que je voulais avoir justement des exemples d'entreprises et d'associations du Cap Sizun qui avaient bénéficié de ces aides-là. C'est bon.

M. LARDIC : J'avais bien préparé ma présentation avec le concours des services, vois-tu.

Un intervenant : Et je rajouterais que c'est important de le faire savoir. Parce qu'il y a beaucoup de porteurs de projets qui n'ont pas connaissance de toutes ces organisations, institutions qui peuvent les accompagner, et ça peut quand même très fortement faciliter la mise en place d'un projet.

M. MOULLEC : Et la Communauté de communes, est la porte d'entrée sur ces sujets-là. Et moi je le fais souvent, n'hésitez pas quand vous avez connaissance de gens qui vont s'installer sur le territoire, dans le commerce, ou qui reprennent, surtout dites-leur : « allez voir la Communauté de Communes, ils peuvent vous aider sur des sujets ». C'est important.

Entreprises aidées et accompagnées sur le Cap Sizun

Cornouaille Initiative Cap Sizun				
Année	Créations	Reprises	Montant prêt	Nombre d'emplois
2018	3	1	35 000 €	9
2019	1	0	15 000 €	6
2020	1	1	10 000 €	3
2021	2	0	12 500 €	3
2022	1	3	35 000 €	10
2023	6	3	90 000 €	18
2024	1	1	40 000 €	14
2025	2	3	55 500 €	12
TOTAL	29		203 000 €	75

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le versement de la participation financière de 4 600 € pour l'année 2026 à la Technopole Quimper Cornouaille ;

Autorise le versement de la subvention de 2 748,78 € pour l'année 2026 à Initiative Cornouaille.

PÊCHE ET MARITIME

▪ Cotisation 2026 – Cluster Algues Bretagne

Rapporteur : M. LARDIC

La troisième est effectivement déjà un petit peu plus sujette à questionnement, dans la mesure où on n'a pas débouché sur un accompagnement très fort, marqué dans notre territoire, et pourtant il y a un potentiel, mais qu'on a un petit peu du mal à révéler. Il s'agit de la cotisation 2026 au Cluster Algues Bretagne. Un cluster, c'est un regroupement organisé d'entreprises qui sont chargées d'animer une filière et aussi de représenter les acteurs de cette filière, donc en l'occurrence la filière algues, au sein des instances maritimes nationales et locales, de promouvoir cette filière et son engagement.

Les algues, vous savez que c'est un gisement peu exploré, avec des applications extrêmement diverses, qui vont de l'alimentation à la santé, qui sont faiblement consommatrices de CO2, puisqu'elles le captent naturellement, et qui ont des vertus qu'on découvre de plus en plus au fur et à mesure des recherches scientifiques.

Il y a une gouvernance qui est aussi assez multiple dans ce cluster des entreprises du territoire. Je vous propose pour la quatrième année consécutive de renouveler l'adhésion et la cotisation à ce Cluster Algues, mais d'ores et déjà, de prendre un peu date ensemble en se disant : si on n'a pas d'entreprises du territoire qui accédaient à

ce cluster, malgré l'intérêt qu'on y porte, de peut-être l'abandonner au bénéfice d'une forme de sobriété économique l'an prochain. Charge à nous d'amener et d'essayer de faire venir.

Aujourd'hui, ceux qui ont une activité économique liée aux algues, il y en a à nos portes, à Plozévet, avec Begood Alg qui est un producteur. Il y en a qui récoltent sur notre territoire, qui ont des permis individuels, vous en avez peut-être vus à Lézarouan, etc., sur la côte juste derrière, qui sélectionnent certaines algues en particulier, wakamé, kombu royal, par exemple à Lézarouan ici. Mais la création de valeur, elle est intéressante, mais elle est faible au regard de l'économie du Cap Sizun. Et la qualité des eaux – j'ai un scientifique à côté de moi – n'est pas la même qu'à Roscoff, ni la diversité, ce qui fait que le potentiel économique n'est pas infini.

M. MOULLEC : Je veux dire juste un mot. C'est vrai qu'effectivement on est plutôt inscrits dans un schéma de veille active de ce domaine-là, bien qu'on soit impactés modestement par des récoltants. Ceci dit, le Cap Sizun, c'est une péninsule, on a de la mer au nord, au sud et à l'ouest, on n'en a pas à l'est. Et on en reparlera. On verra si on sort ou si on ne sort pas, mais je pense quand même que ce sont des sujets sur lesquels on doit quand même rester actifs. Et je pense que même si dans l'immédiat, je ne sais pas ce que donnera demain par exemple la filière maritime sur le port de Poulgoazec ou ce qui peut commencer à être réfléchi dans les briques qu'on a vues pour Jean Moulin en matière de hub maritime, des choses comme ça. Je pense quand même que rester dans ce cluster-là pour être un petit peu en veille sur ce qui s'y passe et ce qui pourrait nous impacter, je pense que ce n'est pas non plus idiot, on en reparlera. Avant de sortir, il faut quand même qu'on y réfléchisse.

M. MARCHAND : Est-ce qu'il faut comprendre qu'il y a des entreprises qui sont spécialisées dans la recherche et le développement, et d'autres entreprises dans la commercialisation ? Je n'ai pas trop bien saisi.

M. MOULLEC : Oui. Ou la récolte. Pour avoir vécu sur un autre territoire pas si loin que ça, Landerneau, par contre là-bas, il y a toute une filière assez importante qui s'est développée en matière de cosmétiques, en matière de parapharmacie, qui représente une économie et des emplois aujourd'hui. D'ailleurs, ce cluster-là, il est né à Landerneau. Il était après élargi au Pays de Brest, et aujourd'hui rattaché à la région Bretagne également. Un peu partout, la plupart des EPCI littoraux de Bretagne adhèrent aujourd'hui à ce cluster. Pour des intérêts différents, peut-être minimes chez certains aujourd'hui, mais je ne sais pas ce qui va se passer demain sur le littoral en matière de recherche, sur la maritimité. Je pense que pour 1 000 €, faire partie de ce cluster-là pour avoir les informations, ça ne me paraît pas être une bêtise.

Un intervenant : Totalement en phase. C'est une filière et une échelle de valeurs qui avancent extrêmement vite et qui se développent très rapidement. Je pense qu'effectivement, de se positionner via une cotisation, pour avoir toute la veille et qui permette de pouvoir être quand même un jour sur ce qui se passe dans cette filière-là, c'est hyper essentiel. Ce n'est pas comme si on n'avait pas d'eau autour de nous. Et potentiellement, encore une fois, des porteurs de projets qui pourraient être intéressés à venir s'installer sur le territoire pour développer, non pas forcément la

partie production, mais pourquoi pas une partie transformation, industrie ou recherche sur le sujet.

M. MARCHAND : Justement, si on fait l'analogie avec ce qui se passe au niveau de l'État, la recherche et le développement, l'expérimentation est souvent faite par des organismes d'État, comme le CNRS, l'Ifremer. J'ai du mal à imaginer comment tout ça économiquement fonctionne.

Un intervenant : Mais il y a d'autres schémas. Pour prendre Jourdain par exemple à Concarneau, au travers de ce qu'il fait, ce n'est pas l'État. Mais il fait de la recherche et du développement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

Approuve l'adhésion au Cluster Algues Bretagne pour la somme de 1 000 € au titre de la cotisation 2026.

▪ **Stratégie maritime du Cap Sizun**

Rapporteur : M. LARDIC

Un plat de résistance qui va relier un peu tout ça. Je vous propose de parler de la stratégie maritime du Cap Sizun, qui est en gestation depuis de nombreux mois, avant même cette mandature, bien évidemment, et bien heureusement. La réflexion a démarré en mai 2025 par un diagnostic de territoire qui a débouché ensuite sur des groupes de travail qui ont travaillé pendant de nombreux mois, qui ont structuré les quatre enjeux qu'on retrouve aujourd'hui dans cette stratégie telle qu'écrite :

- La préservation de l'environnement marin,
- L'économie maritime dont il était en partie question, avec 23 structures impliquées, au premier rang desquelles l'association Pêche Avenir Cap Sizun ;
- L'éducation et la sensibilisation à l'environnement marin avec 12 structures consultées ;
- Et puis le patrimoine et les savoir-faire maritimes, avec 9 structures consultées.

Les petites rivières font les grands ruisseaux, toutes ces consultations ont permis de regrouper des propositions d'actions sous l'animation de la Communauté de communes, sur ces quatre grands enjeux.

Comme Yvan le rappelait, c'est quand même une évidence géographique que nous sommes entourés de mer sur trois des côtés du Cap Sizun, qu'on en tire notre identité, notre économie en est largement imprégnée. Notre avenir au regard du changement climatique ou de l'établissement des populations en sera largement la conséquence. Et si ça peut créer de la richesse économique et du lien social, et de la connaissance des enjeux, on aura réussi le pari. L'idée, c'est quand même que notre EPCI, notre Communauté de communes ne pouvait pas ne pas se doter d'une stratégie.

M. MOULLEC : Juste, si je peux faire une précision. Ça arrive sur la table aujourd'hui parce que quand on a remis le projet de territoire en 2023, on a inscrit quelque chose dans ce projet de territoire qui n'apparaissait pas dans le précédent et qui était pour

nous une anomalie, c'est la maritimité. Quand on est dans le Cap Sizun, avoir un projet de territoire qui ne tient pas compte de la maritimité, c'était un peu quelque chose de surprenant. Donc, on l'a inscrit à ce moment-là dans le projet de territoire et je m'en rappelle être allé le défendre, à Fouesnant avec Thomas LE GALL que je tiens encore une fois à remercier pour tout le boulot que lui et son association font sur la pêche, pour le développement de la pêche, pour le développement durable, plus respectueuse de l'environnement, de la ressource. On est allés à Fouesnant se battre pour récupérer au bout du compte 150 000 € de subventions qui ont permis de subventionner aujourd'hui le poste de Raphaëlle, qui travaille sur tout ce qui a trait à la stratégie maritime du Cap Sizun.

C'est quelque chose d'important. Comme ça, vous comprenez pourquoi la maritimité ne faisait pas partie de notre projet de territoire. Et c'est Raphaëlle, en lien aujourd'hui avec Florent, dans le cadre de sa vice-présidence, qui travaille sur ces sujets-là, et qui balaie plein de choses : la préservation de l'environnement, l'économie maritime, l'éducation, la sensibilisation à l'environnement marin, des interventions dans les écoles, la mise en valeur de la ressource locale. Poulgoazec est une pépite à l'échelle du pays. Ce sont tous ces aspects-là de notre territoire qui n'étaient pas forcément mis en valeur et qui aujourd'hui vont l'être.

M. LARDIC : Oui, mais tu le reprends parce que tu l'as initié dans ta délégation, Yvan, dans le mandat précédent. Merci à vous parce que c'est une belle feuille de route, une belle stratégie que je suis assez fier de porter, grâce à votre travail préalable.

Et justement, pour donner des repères, ça pèse quoi ? La filière halieutique dans le Cap Sizun, c'est plus de 150 emplois. Dans le nautisme, c'est 12 emplois hors saison, mais aussi 40 en saison. Une partie d'entre vous ont visité des locaux ici au-dessus des hébergements. Il y a des services associés : construction, maintenance, accastillage, pour 20 emplois. C'est le principal secteur d'innovation du territoire, j'ai évoqué deux boîtes précédemment. Et puis c'est aussi, pour la création d'emplois, des entreprises qui recrutent.

On parle de métiers en tension, on parle souvent de l'hôtellerie, café, restauration (HCR). Mais le mareyage est un secteur en tension. La pêche, pas la nôtre, mais elle peut l'être. Le nautisme et la maintenance navale, qui sont des filières techniques qui sont importantes, et on est ici à Jean Moulin, donc je crois que c'est vraiment le lieu pour en parler. Après, il y a évidemment les retombées indirectes sur le tourisme, la densité du tissu associatif, le lien à la science. Je regarde Michel VAN PRAËT parce que Michel, tu as initié la Fête de la science et de la mer à Audierne dans le mandat précédent. En fait, les antennes sont assez nombreuses.

Les enjeux, les quatre axes, je ne vous dis pas tout, mais je vais juste vous dire aussi que dans ces axes, on a aussi des rebonds. Ça, c'est la cohérence, tu as fait référence au projet de territoire, Yvan. On a des rebonds avec d'autres politiques qui vont venir, et donc essayons d'être cohérents. Il y a le PAT, évidemment, dans la valorisation de la filière halieutique pour lier du poisson du Cap servi aux enfants du Cap. Il y a évidemment le nautisme qui va contribuer au schéma touristique.

Il y a les sentiers de grande randonnée, évidemment, pour découvrir ces paysages spectaculaires. Il y a l'enfance jeunesse qui facilite la mise à disposition, la création de supports d'animation pédagogique, un parcours pédagogique à destination des établissements scolaires qui pourra demain déboucher carrément sur une offre de

classes de mer. Donc en fait, c'est un secteur d'éveil, d'éducation de tous les enfants, des nôtres et pas seulement.

Et puis dans l'axe 4, on retrouve à nouveau la cohérence avec le PAT qui est la culture et le patrimoine, puisque le dernier objectif, c'est accompagner la préservation et la valorisation du patrimoine maritime d'intérêt communautaire, avec l'intégration possible de certaines collections ici, mais aussi le soutien à certains bateaux patrimoniaux. Nous en parlions avec André MARCHAND, la valorisation des ports abris, de tout un tas de spécificités qu'il faut faire connaître et reconnaître. Yvan, je sens que tu vas même citer le Grand site de France et sa candidature.

M. MOULLEC : Par exemple.

M. LARDIC : Qui inclut désormais les dix communes et l'Île-de-Sein. Donc, je ne veux pas être trop long. Elle est en pièce jointe, j'ai cité quelques actions précises, toutes les fiches sont à disposition. Nous sommes en train de les prioriser justement avec les services, on a travaillé hier. Et puis ça commence, pour celles et ceux qui veulent se renseigner, on a pris cette initiative de vous présenter ce catalogue d'animation, d'éducation. Ça, c'est la partie à destination de la jeunesse sur laquelle je viens d'insister.

Et puis, en deuxième lieu, les Rendez-vous de la mer qui se tiennent pour la première édition dès le week-end prochain, avec à la fois des aspects patrimoniaux – on voit le langoustier – à destination des enfants avec non pas la Forest school, mais la Sea school sur les explorateurs de l'estran, la compréhension du plancton et tout un tas de choses. Y a-t-il des questions ?

M. MOULLEC : Juste une précision encore, cette démarche a été initiée par la Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz, d'aller chercher des fonds européens pour financer un poste pour travailler sur la stratégie de la maritimité, c'est quelque chose qui sort des sentiers battus. Pour l'instant, on est les seuls aujourd'hui et on est montré en exemple.

Et juste pour information, c'est quelque chose qui n'a pas beaucoup plu aux instances de la pêche, que ce soit départementales, régionales ou nationales. Parce que d'une part, on se prend un peu en main tout seul et on valorise notre territoire sans passer sous les fourches caudines, les instances nationales qui ne sont pas toujours représentatives de ce qui est fait sur les territoires. Et au niveau de la pêche, notamment, qui a tendance à mettre en avant la pêche hauturière, la pêche industrielle, et à mettre de côté la pêche telle qu'elle est pratiquée sur le plan de Poulgoazec, qui représente pourtant 80 % de la pêche en France avec des bateaux et des marins.

Donc, c'est vraiment quelque chose qui nous met en avant, qui nous met en lumière, sur cette stratégie maritimité. On va nous attendre au tournant, mais je crois que l'ébauche de ce travail, le premier travail qui a été fait par Raphaëlle et en lien avec les services et avec tous les partenaires qu'elle a autour d'elle, un travail important et de valorisation important pour le territoire.

M. LARDIC : J'étais tout à l'heure en commission mer et littoral de Quimper Cornouaille Développement, notre territoire a été cité directement quand on va parler du FEAMPA qui sont les fonds qui aident à l'économie maritime. D'ailleurs, il reste 75 000 € à aller

chercher. Donc, quand on est structuré, c'est plus facile d'aller chercher de l'argent. Donc derrière cette délibération et cette stratégie, il y a des offres, c'est ce qu'on disait tout à l'heure. Il faut de la création de richesses, de la création de lien social.

Et ce que tu disais fait aussi allusion, Yvan, à cette notion de territoire maritime qu'on construit nous, élus, et les professionnels, avec Thomas LE GALL qui fait ce travail de couture permanent entre les élus, les habitants et les pêcheurs pour qu'on reste une communauté maritime, malgré les bousclements et les changements de population, qu'on reste un vrai territoire maritime, imprégné de cette culture.

M. MOULLEC : Tout à fait. Passionnant.

M. MARCHAND : Je voudrais signaler une chose. On parle beaucoup de l'Île-de-Sein, il y a un certain Monsieur Spinec qui mène une étude sur les habitudes et la vie de la langouste par exemple. Est-ce que vous en avez entendu parler ? Est-ce qu'on suit ça de près ? Parce que ça vise à donner de bonnes habitudes aux marins pêcheurs.

M. MOULLEC : Mais c'est typiquement le genre de choses qui sont abordées dans ces stratégies maritimes, on est complètement là-dedans.

M. MARCHAND : Je ne sais pas s'il reçoit des aides ou quoi que ce soit. Je sais qu'il le fait avec son ancien bateau et le gars qui a pris la suite, et je ne sais pas s'il reçoit des aides, ça serait intéressant de le savoir. Je pense que c'est primordial, ce qu'il fait.

M. VAN PRAËT : Moi, j'ai participé à énormément de ces réunions. Il y a vraiment des points forts – ils ont été dits, y compris ce que font les pêcheurs du Cap – remarquables. Il est quand même ressorti que sur des stratégies de communication, que ça soit des pêcheurs ou que ça soit vis-à-vis du public, on était dans une faute d'information vraie et faute d'études sur l'état biologique et hydrographique du Cap Sizun. Il n'y a rien, il n'y a pas eu d'étude de faite et on est dans une certaine subjectivité. Et cette subjectivité, par exemple, on l'a retrouvée quand il y a eu le projet houlomoteur, où les réactions n'ont pas été des réactions de compétences, mais des réactions de ressentis.

Et donc, dans les groupes de travail, il était vraiment souligné que la question de l'étude... bon, il y a une étude de biodiversité qui est faite sur le territoire, mais elle va rester terrestre. Cette connaissance de l'état du littoral du Cap, c'est un trou noir à l'heure actuelle, il faut quand même s'en rendre compte. Il y a des actions qui se font, qui sont des actions même de bonne volonté en matière d'éducation, mais qui sont purement subjectives. Donc là, il y a quelque chose à faire. Et dans le même esprit, il y avait le regret que finalement les possibilités de classes de mer, qui avaient apparues à un certain moment, n'aient pas été suivies.

Axe	Objectifs	Actions
Préservation de l'environnement marin	Renforcement de la connaissance, gestion et amélioration de la qualité du milieu	5 actions
	Accompagnement à l'innovation et aux pratiques durables	3 actions
Développement de l'économie maritime	Développement et valorisation de la filière halieutique	4 actions
	Accompagnement des dynamiques territoriales et de gouvernance locale des filières maritimes	4 actions
	Développement et valorisation de la filière du nautisme	3 actions
Education et sensibilisation à l'environnement marin	Mise en lien des acteurs et structuration d'un projet territorial	2 actions
	Développement de l'offre de pédagogie et de sensibilisation	3 actions
Valoriser le patrimoine et les savoir-faire maritimes	Collectage et diffusion des connaissances et usages des produits de la mer	2 actions
	Accompagnement de la préservation et la valorisation du patrimoine maritime d'intérêt communautaire	3 actions

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide la proposition de stratégie maritime et les actions qui en découlent.

ALIMENTATION

- **Convention d'engagement – valorisation des produits de la mer locaux en restaurants et poissonneries**

Rapporteur : M. LARDIC

Les services, et notamment Marine LE ROUX – qui est la chargée de mission de projet alimentaire territorial, proposent une convention d'engagement qui est à destination des professionnels restaurateurs, des restaurants, mais également poissonneries et transformateurs du Cap Sizun, pour mettre en avant une démarche de progrès sur la valorisation des filières pêche et aquaculture locales, par une forme de labellisation. Je vous rassure, elle est très souple, elle ne se substitue pas à des indicateurs vraiment alimentaires, c'est plutôt une valorisation. On est plutôt dans une démarche de promotion que dans une démarche véritable de certification, pour valoriser ceux qui s'approvisionnent autant que possible localement, qui en indiquent l'origine, qui diversifient les espèces proposées – je suis un fan du tacaud, un grand promoteur du tacaud, donc j'espère que vous aussi – et qui portent une attention particulière à la variabilité saisonnière des débarquements.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide les principes de cette convention.

SERVICES À LA POPULATION

▪ Subventions aux associations 2026 – enveloppe « subventions classiques »

Rapporteur : M. TANTER

Je vous demanderais de prendre l'annexe 6, puisque nous avons un tableau complet recto-verso présentant les subventions aux associations dans le bloc subventions classiques.

Il est utile de rappeler que la Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz apporte son soutien au mouvement associatif intercommunal par le biais d'aides aux projets ou d'aides à l'investissement. Les critères d'attribution sont les suivants : il y a une aide au projet ou à l'investissement présentant un intérêt local direct et un rattachement à une compétence communautaire ; et les critères financiers c'est le soutien de la Collectivité qui est plafonné à 30 % des dépenses subventionnables du budget global de l'association. C'est pour ça que vous avez sur le tableau une colonne qui présente le montant total du projet. C'est bien sûr dans la limite d'un montant maximum de 3 500 € par dossier.

Ce tableau qui vous est présenté totalise une somme, vous la voyez, de 27 900 €. Sachant qu'en Bureau communautaire, le 12 juin, nous avons étudié une demande qui totalisait plus de 80 000 €. Donc, il a fallu tailler, discuter, débattre. On a pris du temps, mais voilà le résultat suite au Bureau communautaire du 12 mai. Y a-t-il des questions ou des observations par rapport à l'ensemble de ce tableau ?

Mme STREIFF-LE BOZEC : Oui, Frédéric. D'abord, c'est un petit peu dommage parce que comme il n'y a pas eu de commission avant, on a découvert le tableau, dont acte, mais on fait confiance à nos élus du Bureau communautaire. J'aurais une suggestion. Dans la colonne « Association », j'aimerais bien qu'on indique le nom de la commune où se situe l'association. Parce que quand on regarde ça assez rapidement, ce n'est pas évident. Plongeur du Cap, je suppose que c'est Audierne, mais Across The Oceans, je ne sais pas où c'est.

M. TANTER : Dans nos discussions, nous avons exclu justement les associations qui n'étaient pas sur le territoire.

Mme STREIFF-LE BOZEC : Mais je vois Across The Oceans, c'est 400 €, je ne sais pas du tout où c'est dans le Cap, je n'en ai jamais entendu parler.

M. LE DREAU : C'est une association qui est bien basée sur le territoire du Cap Sizun, qui a d'ailleurs fait des demandes les deux années précédentes.

M. TANTER : C'est vrai qu'à l'avenir, nous vous indiquerons la commune où est installé le siège de l'association.

M. MOULLEC : Donc ça, ça ne pose pas de problème, on le fera.

M. TANTER : Merci pour cette remarque, Armelle. D'autres choses ?

Une intervenante : J'ai une question. Est-ce que vous avez tenu compte des ressources des associations ou pas ? De ce qu'ils avaient en compte, des recettes, d'avoir les critères qui ont été retenus...

M. TANTER : Oui, bien sûr.

Mme STREIFF-LE BOZEC : Et est-ce que vous avez tenu compte aussi des subventions qui ont déjà été allouées par nos différentes communes ?

M. TANTER : Oui.

Mme STREIFF-LE BOZEC : D'accord. Je crois qu'au sein de la commission, ça serait bien qu'on rediscute éventuellement des critères ou par rapport aux dates. Parce que nous, nos subventions ont déjà été octroyées, et c'est vrai que certaines associations, en fonction de leur budget, quand je vois leur plan de financement, elles ne sont pas forcément dans le besoin, mais d'autres mériteraient d'être davantage aidées. Oui, c'est un débat qu'on retrouve à chaque fois.

M. MOULLEC : Il y avait une excellente tribune dans le Télégramme sur le sujet il y a quelques jours. Mais voilà la réponse : une subvention, ce n'est pas un dû. On regarde le montant. J'ai vu des demandes de subventions de 500 € pour des associations qui ont 90 000 € de trésorerie, on s'interroge.

Mme STREIFF-LE BOZEC : J'ai encore une dernière question, que j'avais notée. La OBRA, résidence d'artistes, donc moi, chargée de la culture, je voulais savoir quel type d'artistes, où et quand ? « STROLLAD LA OBRA, Projet Le séchoir ».

M. TANTER : Il s'agit d'artistes en résidence, comme c'est indiqué. C'est essentiellement du théâtre.

Mme STREIFF-LE BOZEC : Donc, « Le séchoir » à Pont-Croix, c'est quel type d'artistes ?

M. TANTER : C'est essentiellement le théâtre.

M. GOARDON : En théorie, légalement une association, pour le même objet, ne peut pas avoir une subvention de la Commune et de la Communauté de communes.

Mme LE BORGNE : Et on n'a pas le calendrier en fait. Le problème, c'est le calendrier, parce que nous, on vote les subventions en début d'année, mais la Communauté de communes les fait plus tard.

M. LE DRÉAU : Après, là, ce ne sont pas des subventions de fonctionnement, il faut le préciser. Ce sont des aides aux projets ou à de l'investissement.

M. MOULLEC : Armelle, une précision. Je le disais en réunion d'équipe avant-hier. L'année prochaine, ça passera en commission. Ce sont des circonstances particulières. La commission n'est pas shuntée, elle a toute sa place, mais on est dans un moment particulier entre deux mandatures où on doit délibérer pour ces associations-là. Donc, beaucoup attendent cet argent-là. Mais la pratique courante reviendra dès l'année prochaine. Je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus.

M. MARCHAND : Il faut quand même retenir ce qu'a dit Patrick : ce ne sont pas des subventions pour le fonctionnement.

M. LE DRÉAU : Ce sont des aides au projet.

M. MOULLEC : C'est bien marqué.

M. LE DRÉAU : Après, il y a toujours la difficulté avec une enveloppe relativement restreinte. Comme l'a dit Frédéric, 80 000 € de demandes, il faut vraiment voir les choses, ce n'est pas toujours évident.

M. TANTER : On n'a même pas consommé l'ensemble de l'enveloppe globale qui avait été budgétée, elle est à 3 000, on est à 2 100. Donc, on en est à 27 900. Il restait 2 100 €. Comme cela a été rappelé, il s'agit d'aides aux projets, comme l'a dit Patrick LE DRÉAU, des projets précis comme celui qui a été évoqué tout à l'heure pour La OBRA, une aide pour le théâtre en résidence.

Les critères financiers ont été travaillés et effectivement en commission, on pourra mettre l'accent sur les subventions qui ont déjà été attribuées par les communes. On pourra faire un tableau avec ce qui est déjà attribué par les communes en début d'année et ce que nous, au niveau de l'intercommunalité, on pourra attribuer un peu plus tard.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la proposition d'attribution des subventions aux associations telle que présentée dans le tableau en annexe.

- **Subventions aux associations pour des projets à portée départementale, régionale, nationale ou internationale – enveloppe « exceptionnelle »**

Rapporteur : M. TANTER

Subventions aux associations pour des projets à portée départementale, régionale, nationale ou internationale. C'est une enveloppe exceptionnelle. Là aussi, il y a un tableau avec une seule ligne, vous le voyez, c'est celle de la subvention attribuée à la course cycliste féminine de niveau pro, c'est la fameuse Ladies Classic, avec une demande qui s'élève à 30 000 €. Et nous en avons discuté en bureau le 12 mai,

sachant que c'est une course cycliste qui monte en gamme, c'est une course cycliste quand même de niveau professionnel, avec un budget global qui est en hausse, il y a aussi des sponsors.

C'est quand même quelque chose qui est favorable à notre territoire. C'est une course qui a lieu à la rentrée. Je signale que nous avons une personnalité de notre territoire, Yves THOMAS qui, dans le cadre de son action pour la course cycliste en question, sera bientôt médaillé du mérite.

La Communauté de communes apporte son soutien au mouvement associatif sur la base de critères prédéfinis.

M. MOULLEC : Pour situer un petit peu le contexte et ce que ça représente en matière notamment d'impact pour la Collectivité et le territoire capiste, c'est une course qui va être retransmise dans 180 pays. Elle passera sur France Télévisions et sur Eurosport, et sur toutes les chaînes satellitaires. Voilà pour l'impact médiatique que ça va avoir. On a changé de dimension par rapport à l'année dernière, c'est l'hélicoptère, on est dans un schéma du Tour de France féminin. Il y a aujourd'hui seulement deux courses en France qui sont d'un niveau supérieur, c'est le Tour de France féminin et le Paris-Roubaix. On est vraiment dans une autre dimension. Je ne peux pas tout vous dire à l'instant où je vous parle parce que j'ai des informations au fur et à mesure dont une qui m'est arrivée il y a dix minutes et qui demandent à être officialisée par rapport aux autres, mais on aura la présence sur cet événement qui va durer deux jours de personnalités régionales, voire nationales, donc c'est quelque chose qui va avoir un gros impact.

J'ai toujours pensé qu'à l'instar d'autres territoires, je ne parle pas que de la Bretagne, mais du Finistère, on avait besoin dans un territoire d'un marqueur à la fois sportif ou culturel. Ça pose un territoire, ça le pose sur une carte, ça donne une dynamique. Je pense au Bout du monde à Crozon, les Vieilles Charrues à Carhaix. Et aujourd'hui, avec cette course, sincèrement, la volonté de ceux qui la font, c'est de l'inscrire dans la durée.

J'ai eu des réunions il y a 15 jours avec les gens de France Télévisions sur le Paris-Brest pour travailler le sujet. Je pense qu'on tient là quelque chose qui, dans les prochaines années, va vraiment inscrire le Cap Sizun dans un champ international tel qu'on ne l'a jamais connu. C'est aussi la raison pour laquelle en bureau on a validé l'idée qui demande à être votée par vous ici aujourd'hui. Mais je crois que c'est un événement majeur.

Aujourd'hui, j'ai presque envie de dire qu'il nous manque encore peut-être un marqueur culturel qu'on pourrait poser quelque part dans le Cap Sizun. Mais je pense que c'est une opportunité. La Région subventionne à hauteur de 30 000 €, et le Département à 25 000. Le budget est conséquent. Le problème des courses cyclistes, contrairement à un stade de foot où vous payez l'entrée, c'est que dans le cyclisme il n'y a pas de recette. Vous avez vu le Tour de France aujourd'hui en Espagne, il y avait des milliers de personnes, personne n'a payé son entrée. Donc le besoin de subventions est peut-être plus important que dans d'autres sports.

M. MARCHAND : J'ajouterai en plus que c'est le cyclisme féminin. C'est quand même un peu le parent pauvre du cyclisme, il faut le dire.

M. MOULLEC : Et juste pour compléter ce que tu dis, on aura l'équipe de France de cyclisme qui sera en stage pendant une semaine ici avant les championnats du monde, et cette année la course arrive juste après le Tour de France. Et je ne crois pas impossible qu'on ait la gagnante de l'année dernière, Pauline Ferrand-Prévot, qui serait là. Et ce qu'on m'a dit, c'est que quand elle est là, c'est minimum 30 000 personnes.

M. BIOLCHINI : Il y a quand même deux heures et demie de direct.

M. MOULLEC : C'est 1 000 bénévoles sur l'ensemble de toutes les communes du Cap Sizun qui sont toutes traversées par la course.

Une intervenante : Je voulais aussi dire qu'il y aura une collecte comme l'année dernière organisée pour les femmes du territoire, l'épicerie solidaire.

L'année dernière, nous avons fait une collecte de produits d'hygiène pour les femmes du territoire. C'est une valeur aussi un petit peu plus sociale. Il y a la valeur sportive, mais aussi la valeur sociale. Et ça a très bien marché, les gens ont été très généreux pour les femmes du territoire l'année dernière. C'était organisé au centre Leclerc et bien sûr on s'associe avec les différents centres Leclerc cette année pour être encore plus mobilisés.

M. MOULLEC : Les femmes qui sont en précarité parfois, vous l'aurez compris sur ces sujets-là. Je crois que Carine voulait dire quelque chose.

Mme BRIAND : J'ai juste une remarque, c'est que je trouve bien dommage que cette course ne passe pas au centre-ville d'Audierne. C'est une très belle partie de notre commune.

M. MOULLEC : Le circuit est amené à bouger tous les ans. Celui de cette année n'est pas forcément celui de l'année prochaine.

Mme STREIFF-LE BOZEC : Je voulais dire, si on compare ce tableau – c'est encore une remarque administrative – au tableau des subventions normales, c'est que là on n'a pas justement le coût de l'opération. Peut-être que ça permettrait de mieux comprendre qu'il leur faut... Ça pourrait être intéressant d'avoir...

M. MOULLEC : Mais comme d'habitude, pertinente remarque.

Mme STREIFF-LE BOZEC : Parce que c'est quand même une dérogation.

M. GOARDON : Est-ce que la Communauté de communes a prévu un budget pour faire des travaux ? Parce que nous, il y a un très long passage dans un chemin, la question des femmes avec de magnifiques vélos sur des routes pourris, mais il faut aussi faire passer la caravane. Si les vélos peuvent passer, la caravane ne passe pas. Donc ils parlent de terrasser sur des longueurs très importantes, de devoir couper des

arbres parce que les vélos passent, mais les camionnettes ne passent pas. Ils m'ont parlé du fait que la Communauté de communes avait un budget.

M. MOULLEC : C'est un sujet dans le moment, et on reviendra vers toi parce que je sais que sur Goulien, il y a un sujet comme ça.

M. GOARDON : Il y a un autre chemin alternatif où il n'y aurait pas tous ces problèmes.

M. MOULLEC : Mais est-ce qu'ils sont venus te voir ces jours-ci ?

M. GOARDON : Oui. Ces jours-ci, on devait avoir un rendez-vous avec Philippe BURGEVIN, mais on n'a pas de retour. Il y a une solution alternative qui ne nécessiterait pas de travaux, on le fait passer par l'autre chemin. Puisque faire passer des véhicules sur des routes qui ne sont pas faites pour ça, et puis beaucoup de véhicules, s'il y en a une qui reste bloquée, ça met tout le système en...

M. MOULLEC : À certains endroits ils trouvent des échappatoires pour les véhicules, les vélos qui passent. Ils font une espèce de boucle.

Un intervenant : Mais ici, le parcours en chemin est très long.

M. MOULLEC : Il fait 500 mètres, non ? Plus que ça ?

Un intervenant : Plus d'un kilomètre peut-être.

M. MOULLEC : On va suivre ça de près.

M. TANTER : On aura l'occasion de discuter de ça en commission, de ces questions de circuits, des problèmes liés à ce circuit. Le budget global, budgété 15 000, et on propose une subvention à 12 500 € pour la Ladies Classic qui aura donc lieu les 5 et 6 septembre prochains.

Madame Kersaudy quitte l'assemblée durant le vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la proposition d'attribution présentée dans le tableau en annexe.

Autorise la dérogation exceptionnelle de 12 500 € pour l'association Ladies Classic au titre de l'enveloppe exceptionnelle.

▪ **Renouvellement de la cotisation au CAUE**

Rapporteur : M. TANTER

Renouvellement de la cotisation CAUE, c'est-à-dire le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Un conseil qui a pour mission générale de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le

domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, qui est lié au Conseil départemental du Finistère.

Vous connaissez tous et toutes, vous l'avez croisé, Nicolas DUVERGER. Il contribue directement ou indirectement à la formation, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations des Collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il intervient au sein de l'espace France Services pour des conseils aux particuliers dans le cadre de projets privés. Le montant de la cotisation annuelle est de 500 €. Et par ailleurs, il y a un certain nombre de nos communes aussi qui sont adhérentes maintenant au CAUE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide l'adhésion au CAUE ;

Autorise le paiement de la cotisation 2026 d'un montant de 500 €.

ENFANCE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE

▪ Aides aux projets jeunes – 1^{ère} tranche

Rapporteur : M. TANTER

Je poursuis avec l'aide aux projets jeunes. Vous avez un tableau, c'est l'annexe 8, qui présente les aides aux projets jeunes 2026, cette première tranche. Parce que bien évidemment qu'il y en aura d'autres en fonction des demandes qui nous seront présentées et qui passent par le relais de nos techniciennes enfance jeunesse et service à la population.

Le programme communautaire enfance jeunesse comprend une aide spécifique aux projets à destination des enfants et des jeunes du territoire, « Aides aux projets jeunes ». L'enveloppe permet de financer des projets tels que : les stages BAFA, les insertions, les aides aux séjours, les voyages, les stages, les ateliers culturels, les projets sportifs. L'enveloppe globale maximale mobilisable s'élève à 15 000 € et nous avons ici un montant qui vous est proposé de 1 190 € pour cette première tranche, pour un montant total demandé qui était de 3 190.

Vous voyez tout de suite apparaître qu'il y a une demande qui est ajournée, c'est celle de 2 000 € de La OBRA parce que nous sommes en attente d'éléments de précisions complémentaires. Il s'agit en particulier du festival hors les murs de cinéma. Comme il s'agit d'un projet jeune, il nous faut vraiment des assurances concernant les activités qui sont menées avec les jeunes. Les réponses que nous avons eues pour le moment étaient un peu floues. C'est le coordinateur général qui nous a répondu, puisque Clémence LE DEUN était en congé, donc nous attendons des éclaircissements pour pouvoir étudier de plus près dans une deuxième tranche de demande de subvention ce dossier qui pour l'instant est incomplet.

Il s'agit de projections de films en lien avec le Festival de cinéma de Douarnenez. Ce sont des projections de films. Et puis il y a aussi des rencontres avec des réalisatrices et des réalisateurs. On a aussi des jeunes qui sont amenés à aller en minibus à Douarnenez, également rencontrer des réalisateurs, des réalisatrices à Douarnenez. C'est le principe même du festival hors les murs.

Une intervenante : Est-ce que dans ces aides, par exemple, à de jeunes capistes qui font de la compétition sportive, ça peut leur permettre de... individuellement ?

M. TANTER : Tout à fait, individuellement. Ils pourraient proposer, si vous vous en connaissez effectivement, faire une demande. Sachant que, je le rappelle, l'enveloppe qui est budgétée de 15 000, il y a encore de la marge. Donc dans toutes les communes, si vous connaissez des jeunes, il faudra contacter les élus qui sont en charge de ces compétences enfance jeunesse.

M. MARCHAND : À ce sujet-là, je voudrais signaler quand même que j'ai un peu connaissance que Cap Sizun Animation qui a eu des problèmes cette année pour recruter une directrice, par exemple. Donc, je pense que ça passe aussi par la formation au BAFA. Il faudrait peut-être encourager autant que possible ce genre de formations.

M. TANTER : Les deux jeunes justement qui seraient bénéficiaires en attendant le vote de subvention, ce sont des jeunes qui sont à Cap Sizun Animation. 200 et 400 €.

M. MARCHAND : La directrice, elle arrive de Toulouse quand même.

M. LE DREAU : Mais Frédéric, il faut également signaler que cette enveloppe est large, 15 000 €, elle est très peu utilisée. Tous les ans c'est la même chose. Je pense qu'au niveau communication, il va falloir relancer un petit peu tous les circuits sur la Communauté de communes parce que c'est une enveloppe qui est rarement utilisée totalement.

M. COUPELANT : Ça concerne un public de quelle tranche d'âge ?

M. MOULLEC : Jusqu'à 18 ans. Jusqu'à la majorité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide de l'attribution des subventions relatives aux projets présentés dans le tableau joint en annexe ;

Approuve le paiement des subventions aux bénéficiaires et structures retenus dans le cadre de cette première tranche d'attribution.

CULTURE

▪ Arviskol – Situation financière et perspectives

Rapporteur : M. TANTER

Le 12 juin, nous étions à Mahalon en bureau communautaire. Et nous avons reçu Marie CARRINCAZEUX, qui est la Directrice d'Arviskol, et d'autres membres de l'association, pour nous parler de leur situation à la fois associative, administrative, financière et leurs perspectives. C'est une école intercommunale avec trois volets

principaux d'animation. Vous avez en annexe un très beau dossier couleur, vous l'avez parcouru. On a trois dominantes, c'est la musique, la danse et le cirque. Et cette association Arviskol a alerté la Communauté de communes sur des difficultés financières et elle sollicite une aide exceptionnelle de 25 000 € pour l'exercice 2026.

Nous avons rencontré l'association, comme je vous l'ai dit, le 12 juin, et l'association a été dans une démarche active pour faire un dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire un DASESS. Et ce DASESS a été géré par France Active, en la personne de Franck FUMOLEAU qui est conseiller en stratégie, qui rayonne sur toute la France. La restitution a eu lieu le 30 juin en mairie de Plouhinec. Plusieurs d'entre vous ont pu y assister.

Nous avons également rencontré à nouveau la directrice, Marie CARRINCAZEUX, avec Yann FÉREC qui est chargé de mission culture, le 3 juillet à l'Espace France Services à Pont-Croix. L'association connaît un développement important de son activité depuis plusieurs années. Le nombre d'élèves est passé de 60 en 2021 à 236 en 2025. À cela s'ajoutent les interventions réalisées dans les établissements scolaires du territoire, qui ont concerné 730 élèves durant la précédente année scolaire.

Arviskol emploie aujourd'hui 13 salariés, représentant quatre ETP, et dispense 101 heures de cours par semaine. Cette augmentation du nombre d'élèves a eu pour conséquence également une augmentation des frais liés aux enseignements, pour payer les professeurs. Selon les projections présentées par l'association, la trésorerie deviendrait négative à compter de cet été, le déficit prévisionnel pourrait atteindre environ 25 000 € à la fin de l'exercice.

L'association indique que les réserves constituées les années précédentes ne permettent plus aujourd'hui de compenser les déficits constatés. On en a eu les preuves comptables au cours du DASESS. Selon les éléments transmis par l'association, l'absence de ressources complémentaires ne lui permettrait pas de poursuivre son activité au-delà de l'été.

Comme pour la plupart des écoles de musique associatives, les cotisations des familles ne couvrent qu'une partie du coût réel des enseignements. Les premiers éléments de comparaison avec plusieurs écoles associatives du territoire dans le Pays de Douarnenez, Quimper et du Pays Bigouden montrent qu'Arviskol présente un niveau d'autofinancement comparable aux structures étudiées, mais qu'effectivement notre aide au niveau de l'intercommunalité est inférieure à ce que peuvent donner ou attribuer d'autres EPCI. Vous avez des éléments chiffrés en annexe.

Le principe d'un accompagnement financier de l'association avec une subvention exceptionnelle de 25 000 € est donc à débattre. La mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle est à écrire aussi à l'automne 2026, qui s'appuie précisément sur le DASESS. Et je tiens à souligner que l'association, à travers l'ensemble de son bureau, mais aussi la directrice, s'engage dans une action positive et ils sont tout à fait volontaires – ils l'ont démontré au cours du DASESS – pour améliorer leurs offres auprès de leurs élèves et de toutes les familles. Et donc, de faire tous les efforts nécessaires aussi pour améliorer financièrement le fonctionnement de l'association quitte à couper des branches, c'est-à-dire à réduire des activités ou à supprimer certaines activités, entre guillemets, qui n'avaient pas forcément une grande rentabilité. Il faut payer le professeur, mais il n'y a pas assez d'élèves. Mais il y a aussi des contacts qui ont été établis, des discussions, des négociations avec les professeurs concernés évidemment.

Est-ce qu'il y a des remarques globales ou des observations concernant ce schéma ?

M. MOULLEC : Juste dire un mot. Il y a deux éléments, il y a deux choses. Un, il y a la réponse immédiate à une défaillance qui va arriver rapidement si on n'intervient pas aux 25 000 € et dès le mois de juillet. Et le deuxième élément, un travail de fond à faire pour quand même pérenniser. Après, de toute façon on l'entend, si on ne fait que mettre 25 000 € maintenant et qu'on ne fait rien derrière, c'est sûr que l'association ne perdurera pas. Donc il y a un travail qui est fait en parallèle et qui devrait permettre – on en parlera ensemble – de pérenniser l'association dans le temps sur le territoire. Florent.

M. LARDIC : Je voulais faire partager une remarque parce qu'en tant que maire d'Audierne et puis j'ai gardé la délégation de la culture, je ne l'ai pas déléguée. Donc je les ai reçus, j'ai trouvé une association lucide d'abord, très lucide sur sa situation. De deux, professionnelle dans la manière de s'interroger, de se faire interroger en allant chercher un accompagnement extérieur et donc en n'étant pas livrés à eux-mêmes dans le diagnostic et à chercher des scénarii d'évolution.

Troisièmement, en m'étant penché sur leur dossier, je trouve que leur problème n'est pas un problème de mauvaise gestion, mais est plutôt un problème structurel. C'est ce qui distingue cette association-là de Ti Câlins qui reconnaît aussi à demi-mots qu'ils ont des problèmes de mode de gestion. J'exprime tout haut ce que les personnes qui se sont penchées sur le dossier ont pu exprimer. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne veut pas aider Ti Câlins, au contraire, on veut les aider. Mais, eux ils ont déjà cette qualité-là, cette troisième qualité-là.

Et puis quatrième, dans ce qui nous concerne en tant que conseiller communautaire, Frédéric, tu n'es pas allé jusqu'à citer les chiffres, mais je pense qu'il y en a un qui est assez éclairant, nous finançons 21 % de leur budget quand d'autres intercommunalités financent 34, 38 ou 47 %. Donc, ça donne à chacun l'ordre de grandeur et ça explique le côté structurel de leur difficulté, c'est que par rapport à des territoires comparables, notre Communauté de communes les finance un peu moins. Et donc la dernière remarque, elle m'est inspirée par mon voisin qui est l'ancien adjoint à la culture d'Audierne, Michel VAN PRAËT, c'est que la culture est une compétence partagée, et donc chacun doit faire sa part et notamment le Département. Et donc, nous ne sommes pas non plus en première ligne là-dessus contrairement à Ti Câlins qui est une compétence exclusive de notre assemblée. Je m'en tiendrai là.

M. MOULLEC : Je pense qu'on a un consensus là-dessus.

M. TANTER : L'annexe 10 vient éclairer avec les chiffres ce que vient de dire Florent, vous pouvez la reprendre avec le tableau comparatif des autres écoles qui sont aidées.

Mme STREIFF-LE BOZEC : Moi je soutiens complètement ce que vient de dire Florent parce qu'effectivement ça figure bien en rouge, Arviskol, en subvention publique n'a que 32 %. On voit la presque-île de Crozon, on avait comparé avec 57 %, la Haute Cornouaille Spézet, 76 %, donc c'est vrai qu'on n'est pas au niveau qu'il convient pour une école qui effectivement est de qualité, franchement. Et on a senti leur volonté à la

réunion justement, puisqu'on avait été à une première réunion et il y avait eu des conseils de faire un DASESS et ils l'ont fait.

M. LE BARS : Juste un mot, j'aurais retiré quand même le mot « exceptionnel » de la délibération parce que vu ce qui est dit, on voit que c'est plutôt un problème structurel et qu'on sera amené tous les ans à verser ces 25 000 € ou au moins une somme plus ou moins conséquente.

M. MOULLEC : Ce n'est pas tout à fait ça. C'est vrai dans le sens où cette année on vient en urgence avant de faire un travail de fond. Après, on tiendra compte de tous les échanges qu'on a eus là. L'idée ce n'est pas de venir tous les ans boucher un trou, c'est de doter l'association du budget dont elle a besoin. Mais je souhaite qu'on sorte du cadre des subventions exceptionnelles pour entrer dans un système où on a une subvention sans avoir à faire appel à la Communauté de communes tous les ans. Donc elle est bien en ce sens, elle est bien exceptionnelle cette année.

M. TANTER : Le terme utilisé c'est « complémentaire » dans la délib.

M. LE BARS : Si je peux juste terminer ce que je voulais dire, c'est je suis d'accord avec tout ce qui vient d'être dit, c'est juste qu'on sait très bien que même l'année prochaine, on aura peut-être réglé le problème de façon structurelle en travaillant avec l'association, j'ai compris qu'ils voulaient faire des efforts, etc. Mais il faut quand même que tout le monde soit lucide sur le fait qu'on risque d'investir, entre guillemets, une somme plus ou moins équivalente à 25 000 € tous les ans. Ne serait-ce que pour arriver au même niveau que les autres.

Parce que ça rejoint un contexte plus global où il y a quand même pas mal d'associations, je pense aux Ateliers Jean Moulin, je pense à d'autres associations, ou à Ti Câlines, etc., où de plus en plus on voit que c'est la Communauté de communes, avec de l'argent public, qui doit compenser ces budgets qui sont en déséquilibre. Après, ce n'est pas une critique, c'est un constat.

Mme LE BORGNE : Ça devrait être clarifié dans la future convention pluriannuelle, tout ça.

M. LE BARS : C'est pour ça que le mot « exceptionnel » me gêne un petit peu. Je comprends le sens, mais...

Mme LE BORGNE : Justement. La convention pluriannuelle peut être écrite à côté de cette somme, normalement ça prendra en compte.

M. LE BARS : Oui. Et pour moi, si on prend la description pure, quelque chose qui est exceptionnel, c'est quelque chose qui n'arrive qu'une fois, ce n'est pas quelque chose qui est récurrent.

Mme LE BORGNE : Oui, mais là, c'est juste qu'on bouche les trous un peu de cette année.

M. LE BARS : Non, mais j'entends bien, mais c'est juste pour exprimer une réalité.

M. TANTER : Le terme « exceptionnel » est utilisé par l'association elle-même, elle a sollicité une aide exceptionnelle de 25 000 € pour l'exercice 2026. Nous, on y répond par quoi ? Par l'attribution d'une subvention complémentaire de 25 000 € dès juillet 2026. Tout en sachant que notre assemblée devra valider le principe d'un accompagnement financier de l'association par le biais d'une subvention sur les années qui viennent en effet, mais c'est pour permettre aussi à l'association de pérenniser ses activités vis-à-vis de ses élèves. Mais une nouvelle convention d'objectifs sera écrite à la rentrée, donc ce sera un travail commun en commission avec également les communes concernées, parce qu'il s'agit quand même d'une structure qui rayonne sur l'ensemble du territoire, à Plouhinec évidemment, on a aussi Audierne, on a Pont-Croix, toutes les communes qui sont présentes de manière fixe ou itinérante.

M. LE DREAU : Parce que n'oublions pas la mobilisation des différentes salles communales.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide de l'attribution d'une subvention complémentaire de 25 000 € dès 2026 ;

Autorise le président à effectuer les démarches pour le versement de la subvention complémentaire de 25 000 € au titre de l'année 2026 dès juillet 2026 ;

Valide le principe d'un accompagnement financier de l'association par le biais d'une subvention revalorisée pour les années à venir afin de permettre à l'association de pérenniser ses activités.

CONVENTIONS ET AVENANTS

Rapporteur : M. MOULLEC

Avant les déchets, ce sont des informations sur des décisions prises par le Président. Il y en a quatre, la première concerne le tourisme, l'avenant à la convention avec l'Office de tourisme qui nous fait verser la subvention non plus en une fois, mais en deux fois pour répondre notamment à des besoins de trésorerie en début d'année. La deuxième concerne l'urbanisme, c'est la commune de Pont-Croix, création d'un service commun d'urbanisme à la demande de la commune. Et les deux points suivants, c'est la culture, je te laisse dire un mot sur les sujets si tu veux bien, Frédéric. C'est la convention financière avec Pas de quartier, la première, pour un projet collectif autour du Mexique, l'association coordonne un collectif d'une vingtaine de structures portant une programmation en octobre et novembre 2026 sur le thème du Mexique (expositions, projections, musiques, ateliers...) pour une subvention de 7 500 €. Si tu veux rajouter quelque chose, Frédéric ?

M. TANTER : C'est un projet en lien évidemment avec le pacte culturel. L'année dernière, c'était Curieux Japon, cette année c'est Curieux Mexique. Donc en fait, ça

permet d'ouvrir l'horizon de nos jeunes, de nous tous sur l'espace monde. C'est une valorisation culturelle très importante.

M. MOULLEC : Le quatrième point, culture toujours, il concerne une convention avec la Strollad La Obra pour le festival Trouz Ar Mor, une subvention de 2 500 €, si tu veux rajouter quelque chose, Frédéric ?

M. TANTER : Je l'ai évoqué tout à l'heure, ça concerne le cinéma.

GESTION DES DÉCHETS

▪ Exonération de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : M. SERGENT

La gestion des déchets, il s'agit de quelque chose qui revient chaque année, c'est l'exonération d'enlèvement des ordures ménagères pour des entreprises qui sont citées ci-dessous. Je vais vous donner lecture quand même des articles concernés.

L'article 1521 III du CGI prévoit que les communes ou EPCI peuvent, sur délibération : exonérer totalement les locaux à usage industriel ou commercial, exonérer totalement ou partiellement les immeubles munis d'un appareil d'incinération des ordures ménagères. Le deuxième article, l'article L2333-79 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que les EPCI peuvent décider, par délibération motivée, d'exonérer de Taxes d'enlèvement des ordures ménagères les personnes assujetties à la redevance spéciale.

Pour 2027 – il s'agit de l'année prochaine – les entreprises suivantes peuvent assurer par leurs propres moyens l'enlèvement et le traitement de leurs déchets d'activités et font une demande annuelle par courrier avec justificatifs, de l'exonération de leur TEOM. Il s'agit de l'entreprise LIDL qui se trouve à Audierne, l'entreprise LADAN à Confort-Meilars, Audierne Distribution, ça doit être Leclerc probablement à Audierne, et le CMB Cap Sizun également à Kérivoas, à Audierne.

Il convient de prendre délibération de l'exonération de la TEOM avant le 15 octobre 2026 pour l'imposition 2027.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve l'exonération de TEOM des entreprises citées pour l'année 2027.

▪ Rapport annuel déchets 2025

Rapporteur : M. SERGENT

Ensuite, c'est le rapport annuel des déchets qui est soumis au Conseil communautaire. Les déchets, c'est à peu près au niveau du budget un peu moins de 4 millions d'euros. De mémoire sur la partie recettes, on doit être à 3,9 millions et sur la partie dépenses

à 3,6 millions. Donc, ça nous fait dans les budgets à peu près 300 000 € d'excédent. Ce qui nous permet de faire des choses avec cet argent-là.

Vous dire que d'une manière générale, on observe une légère baisse des tonnages sur les collectes d'ordures ménagères et les collectes sélectives. Là aussi, j'ai toujours été assez dubitatif sur cette manière de faire, c'est la baisse notable sur les refus de tri au centre de tri. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les refus, c'est point sac jaune, point sac noir et puis on regarde ce qu'il y a dedans. Il y a des choses qui n'ont pas leur place dedans et puis il y en a d'autres qui l'ont. Et il y a eu des chiffres. J'avais du mal à comprendre. D'un mois sur l'autre, on triait bien, on ne triait pas bien. Ça, c'est bizarre, sauf qu'on paie en conséquence. Il faut savoir qu'on paie en conséquence. Maintenant, les choses sont rentrées dans l'ordre. Enfin « dans l'ordre », tout est relatif, ou mieux qu'avant, je préfère.

Ensuite, en déchetterie, on a aussi des tonnages en hausse, notamment tout ce qui est la filière mobiliers, bois, matériaux de construction, bâtiments notamment. Les déchets verts, il y en a toujours autant, sinon plus. Après, ce que j'observe aussi, c'est que la plateforme là-bas est grande, des fois il y a beaucoup de choses dessus et vous revenez trois jours après, tout a disparu. Quelque part, ça fait du volume, c'est important, c'est vrai, les tonnages, mais il y a suffisamment de terres dans le Cap Sizun.

Ensuite, on parlait un peu d'excédents tout à l'heure sur les comptes. On a acheté un Movi Benne l'année dernière. Que vous dire de plus ? On va aussi voir dans les différentes manifestations qu'on réalise sur le territoire comment trier encore mieux. Puisque moi, je prends l'exemple de la Fête des bruyères, c'est sur ma commune, au bout de la table souvent on met un sac-poubelle qui est à côté. Et quand on finit le repas, on met tout dedans et puis quand le sac est plein, voilà. Et on a fait savoir qu'à Fouesnant, les déchets sont ramassés d'ici, mais quand vous envoyez vos poubelles au lieu où on les collecte lors de la manifestation, il y a quelqu'un qui vous dit : « ça, ça va là ». Et je pense que n'est peut-être pas facile à mettre en place, c'est un problème d'éducation.

M. TANTER : C'est déjà le cas au marché bio local et musical, je crois. C'est l'association qui gère le tri sélectif durant la fête.

M. SERGENT : Et on peut observer qu'on a beau essayer de faire de mieux en mieux – et je pense qu'on le fait de mieux en mieux malgré tout – mais ça coûte aussi de plus en plus cher. Et puis derrière ça, ça coûte de plus en plus cher et on est de moins en moins aidés aussi par les organismes.

M. MARCHAND : Gilles, avant qu'on ne quitte le sujet des déchets, est-ce qu'on a pris des dispositions par rapport à l'histoire de la remorque qu'on a évoquée au Bureau communautaire ?

M. SERGENT : Tu parles de la remorque qui sert à laver...

M. MARCHAND : Non, une remorque au-delà d'un certain poids, il ne peut pas rentrer dans... Il était question de modifier le règlement.

M. MOULLEC : Non, ce n'était pas la remorque, c'était le tracteur. Un tracteur de plus de 50 chevaux ne peut pas rentrer dans la déchetterie. Mais Fabien m'a dit à l'instant qu'il peut répondre.

M. BOURDON : Le compte-rendu du bureau n'est pas finalisé, vous aurez la réponse du service déchets par rapport à cette question de refus d'entrée à la déchetterie de Primelin. Après avoir dit ça, on est en schéma directeur sur la gestion des déchets. C'est-à-dire qu'on est en train de remettre à plat tout notre service de gestion des déchets, notamment l'accès aux déchetteries. Et du coup, dans le cadre de ce schéma directeur sur la gestion des déchets, on reverra le règlement d'accès aux déchetteries et on traitera de la question de l'accès des tracteurs.

M. MARCHAND : Je tiens à ce que ce soit bien mentionné dans le PV, dans le compte-rendu.

M. MOULLEC : C'est enregistré, André.

M. MARCHAND : Parce que c'est important pour certains.

M. MOULLEC : Pas de censure.

ESPACES NATURELS

- **Convention de partenariat entre l'association Bretagne Vivante et la Communauté de communes**

Rapporteur : Mme KERSAUDY

Vous avez pu lire en annexe la convention qui vous est proposée entre l'association Bretagne Vivante et la Communauté de communes. En fait, on ne fait que mettre noir sur blanc des pratiques qui existent déjà depuis un certain nombre d'années. J'aimerais quand même rappeler que l'association Bretagne Vivante est bien implantée dans notre territoire, puisque c'est une association qui date de 1959 et qu'ils ont également comme projet de devenir un conservatoire d'espaces naturels, et d'ailleurs, les démarches sont en cours.

Vous le savez, depuis 2010, la Communauté de communes est gestionnaire de terrains du Conservatoire du littoral et du Département, et dans la nouvelle convention qui a été élaborée au début d'année 2026, la convention précise – puisque Bretagne Vivante s'occupait de la réserve de Goulien – nous avons une cogestion Bretagne Vivante et la Communauté de communes pour la réserve de Goulien.

Dans la convention, on fait part aussi du matériel dont dispose l'association et qui nous sert aussi, et il y a aussi la mise à disposition d'animaux. Je ne vais pas rentrer plus dans les détails.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le contenu de cette convention de partenariat.

- **Demande de renfort réservistes de la gendarmerie sur le territoire du Cap Sizun**

Rapporteur : Mme KERSAUDY

Je vais faire peut-être un petit peu d'historique. En fait, comment est venue cette démarche à la Communauté de communes ? À la sortie de la période Covid, nous avons tous vu dans nos communes nos espaces naturels pris d'assaut par un certain nombre de personnes qui avaient ce besoin de liberté, mais n'étaient pas toujours respectueux des lieux.

Je regarde mes collègues de Plogoff, puisque nous avons entamé une démarche un petit peu expérimentale, on a mis en place plusieurs groupes de travail et notamment un sur ces problématiques-là. Et voilà comment on l'a déclinée. Au départ, quand les renforts de gendarmerie sont arrivés sur le territoire, ils se sont cantonnés uniquement à la Pointe du Raz, sur les communes de Clédén et de Plogoff, et maintenant c'est sur l'ensemble du territoire du Cap Sizun qu'ils interviennent.

Donc, nous devons valider, vous avez vu en annexe, les conventions notamment pour l'hébergement. Mais ce que je voudrais rajouter pour la prochaine saison, puisque là on sera un peu juste, ce serait bien que le service Espaces naturels puisse rencontrer la gendarmerie en amont et identifier, parce que nous avons tous des secteurs avec des problématiques bien spécifiques, mais pour leur dire aussi d'intervenir pendant leur période des deux mois. Ça, je souhaiterais que ça puisse être mis en place, une carte où on pourrait identifier les points noirs et que les gendarmes soient aussi vigilants là-dessus.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la prise en charge des frais d'hébergement par la communauté de communes au titre de sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du tourisme ;
Autorise le Président à signer les conventions d'hébergement.

PATRIMOINE

- **Convention de financement de la Fondation du Patrimoine pour le projet de restauration de la maison-phare du Millier**

Rapporteur : Mme KERSAUDY

Nous avons la convention de financement de la Fondation du Patrimoine pour le projet restauration de la Maison-Phare de la Pointe du Millier. Nous avons une grande opportunité, la Fondation du Patrimoine a retenu un seul projet au niveau national et souhaite vraiment le soutenir de manière forte, puisqu'ils souhaitent nous accorder 100 000 €.

Vous avez dans votre projet de délibération le plan de financement de 2025, et vous voyez bien « Fondation du Patrimoine », ce sont les dons, c'est ce que nous espérons

obtenir. Pour l'instant on n'est pas à ce niveau-là, mais les subventions sont là. Nous avons une opportunité et un partenaire qui nous apporte son soutien. Je ne sais pas s'il y a des observations là-dessus ? Ou sinon, je mets au vote.

M. GOARDON : Moi, je n'ai pas d'observation sur ce point-là, mais je m'abstiendrai sur le vote du financement, on l'a déjà évoqué, parce que mettre 750 000 € pratiquement pour restaurer ce bâtiment-là, c'est complètement démesuré. C'est de l'argent public quand même.

Mme KERSAUDY : Oui, le plan de financement est public. Ça, c'est pour après, mais pour vous dire qu'on a la chance d'avoir un beau bâtiment, je le rappelle, je l'ai déjà répété, peut-être pas devant cette instance, mais il n'y a que deux bâtiments de la sorte en Bretagne. Celui-ci a été rehaussé, l'autre est resté en état d'origine. Comme je l'ai dit au séminaire à l'attention des conseillers communautaires, on est capable d'aller voir de beaux projets réalisés par des structures ailleurs. Je pense aussi que dans notre territoire, on est un territoire exemplaire, donc on peut aussi se donner les moyens. D'autant plus que là, nos partenaires nous sont fidèles et nous accompagnent.

J'entame un peu le deuxième sujet en disant que finalement, on nous accompagne et il est équilibré. On a fait le choix d'avoir à la fois un gîte patrimonial et un musée. Le bâtiment va être équipé, il n'y aura même pas besoin de le faire, il est clé en main.

M. MOULLEC : Juste pour compléter ce que tu dis. Après, le choix, il y a deux possibilités. Soit on suit ce mouvement-là et on y va, on est subventionné à 80 %, soit on laisse le bâtiment là en déshérence, on ne s'en occupe plus. Et dans le cadre d'un aménagement de territoire, c'est quand même un élément d'attractivité fort pour le territoire. C'est sûr qu'il va être visité. C'est un élément de mise en valeur de notre territoire.

M. GOARDON : On peut trouver que c'est une bonne idée et trouver que c'est quand même trop cher.

M. MOULLEC : Oui, mais qu'est-ce qu'on fait sinon ?

Mme KERSAUDY : Nous avons de la chance quand même que nos partenaires nous suivent. Ils auraient pu ne pas nous suivre. Là, au moins je pense qu'ils estiment aussi que ça vaut le coup.

M. MOULLEC : Et qu'est-ce qu'on fait sinon ? C'est très cher, mais très bien subventionné.

Mme KERSAUDY : La DETR, je vous rappelle, le dossier n'a pas été demandé en commune de manière verbale avec le préfet, le dossier a été déposé après.

M. MOULLEC : Juste avant de passer la parole à Monsieur le Maire de Beuzec, la visite de l'inspecteur du grand site dans le cadre du renouvellement du label a

commencé par là-bas. Et je suis certain, c'est un des éléments qui l'a conforté sur son choix ensuite finalement de dire qu'il est favorable au renouvellement du label.

Mme KERSAUDY : Et c'est un projet innovant parce que des bâtiments appartenant au Conservatoire du Littoral, il y en a, des phares qui sont surtout dédiés à des gîtes patrimoniaux, mais ici on a les deux. Donc en plus, on a la chance d'avoir une association qui souhaite aussi le mettre en valeur et que tout le monde puisse s'approprier le site. Donc, c'est une opportunité. Et je regarde Benoît, puisque je n'oublie pas que nous avons le moulin à eau juste à côté, on a un site qui est exceptionnel.

M. MARCHAND : Ce sont des établissements suffisamment rares, quand même. Il n'y en a que deux comme ça.

M. SERGENT : Effectivement, je suis d'accord avec Henri, je reconnais que c'est vrai que ça coûte très cher. Mais je rejoindrai aussi Yvan, et Nadine aussi, c'est qu'effectivement, ce bâtiment-là, il est là-bas et si on ne fait rien maintenant, parce que je pense qu'on a...

M. MOULLEC : Qu'est-ce qu'on fait ?

M. SERGENT : Voilà. Et je pense qu'il est temps de regarder. Alors, les prix, c'est vrai que je saute de ma chaise quand on voit des prix comme ça. On est à 7 000 € du mètre carré, alors qu'il y a déjà la construction qui est faite.

Mme KERSAUDY : À titre de comparaison, vous m'avez donné le dossier de l'aménagement du parking que vous avez fait il y a quelque temps, je crois que l'aménagement se chiffre à 300 000 € aussi, non ?

M. SERGENT : Oui, j'allais le dire justement. Parce que derrière ça, effectivement, avec le Conservatoire du littoral, on a le parking qui est communal aujourd'hui, qui demande à être renaturé, et on va laisser de la place aux PMR et aux vélos. C'est à peu près convenu comme ça. Et donc effectivement, on a un peu en amont signé chez le notaire un compromis parce que l'acte de vente n'a pas été encore signé. Donc un parking qui va faire à peu près 70-80 places et qui avoisine aujourd'hui 300 000 €. On n'est pas loin de 300 000 €.

On a eu là aussi récemment – et j'aimerais que le Conseil se positionne là-dessus aussi – des tournages de films au Millier. Et donc, la production a dit qu'elle allait laisser à la Communauté de communes 42 000 €. Moi, je demande que ces 42 000 € soient reversés au titre de la mise en place de ce futur parking.

En fait, au niveau de la Communauté de communes, ça n'a pas coûté un sou finalement, parce que ça va être un jeu de tiroirs, on le prend d'un côté on le donne de l'autre.

M. SERGENT : Mais moi, j'aimerais qu'on se positionne là-dessus.

M. MOULLEC : On va en discuter, mais ce n'est pas comme ça que ça marche.

M. SERGENT : Mais vous m'avez tous compris quand même.

M. VAN PRAET : Il y a beaucoup de gens autour de la table qui sont au courant de la petite lumière que je veux allumer. C'est bien que tout le monde soit sur la même longueur d'onde. C'est un beau projet, il coûte probablement trop cher. Mais c'est un beau projet, il y a une vraie dynamique. Alors, profitons de la dynamique aussi pour ne pas attendre pour se dire qu'il suffira de faire de la communication pour qu'il y ait du monde qui y passe. Il faut absolument que le travail sur la gestion, en particulier du logement, soit anticipé dans le cadre de la dynamique actuelle parce que ce ne sera pas si simple.

M. MOULLEC : Tu as raison.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
Approuve le contenu de cette convention de financement ;

NATURA 2000

▪ Renouvellement de la candidature pour l'animation Natura 2000

Rapporteur : Mme KERSAUDY

Natura 2000. Il y a une petite coquille dans la note. Natura 2000 ne s'étend pas sur 10 communes. Par contre, nous avons des communes de Douarnenez Communauté, nous avons Poulhan et puis un peu de Douarnenez. Juste la limite. Donc, il faudra juste rectifier ça pour expliquer un petit peu ce réseau de Natura 2000. Vous le savez peut-être, c'est un réseau de sites qui méritent une protection pour des problèmes de préservation de la biodiversité. Il est issu de deux directives européennes, la directive Habitats, c'est ce qui est mis entre parenthèses, le site Natura 2000 du Cap Sizun, la ZSC c'est la zone spéciale de conservation, qui concerne les habitats, les espèces de la faune, la flore. Et puis nous avons aussi la directive Oiseaux, mais qui ne concerne que pour le moment la réserve de Goulien, c'est la ZPS, zone de protection spéciale, directive Oiseaux.

Nous sommes structure porteuse de Natura 2000, nous avons dans un premier temps réalisé un diagnostic et de là est sorti un document d'objectifs. C'est ce document d'objectifs maintenant qu'il faut animer. Ces délibérations ont été prises déjà lors du précédent mandat, mais la Préfecture nous a demandé de les reprendre du fait qu'il y a eu de nouveaux élus et des élections. Donc, nous les reprenons, donc voilà, tout simplement.

Je ne sais pas si ça appelle des observations ? Je pense que dans la rentrée, les communes concernées, il y aura un Copil de toute façon, et comme ça vous aurez aussi des informations. Et pour les autres communes, on peut également donner les informations, on le fera en temps utile. C'est toujours intéressant d'avoir ces éléments.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Renouvèle la candidature de la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz en tant que structure animatrice du site Natura 2000 du Cap Sizun (ZSC FR5300020) pour une nouvelle période de trois ans.

▪ Subvention Natura 2000 et attestation de signataire

Mme KERSAUDY : Maintenant, nous devons solliciter des subventions au niveau de l'Europe. Je ne sais pas si tout le monde a eu l'occasion de rencontrer Erwan STRICOT, qui est en charge de l'animation de ce réseau, et son poste aussi peut permettre de bénéficier des financements. Vous avez le tableau qui vous est indiqué là.

Synthèse montant prévisionnel du projet

Synthèse montant prévisionnel du projet - Postes de dépenses	Montant
Dépenses de rémunération	27 415,42 €
Autres dépenses (coûts indirects, frais de mission, achat de fournitures, prestations de service...) <i>Option de coûts simplifiés : 30 % des dépenses de rémunération, sous réserve de justification.</i>	8 224,63 €
TOTAL PROJET	35 640,05 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Plan de financement	Montant	%
Région	10 029,61	28%
FEDER (60% du montant total du projet)	21 384,03 €	60%
Autofinancement	4 226,41	12 %
TOTAL PROJET	35 640,05 €	

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à réaliser la candidature de la CCCS-PR en tant que structure animatrice du site Natura 2000 du Cap Sizun (ZSC FR5300020) ;

Approuve le plan de financement présenté et solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne pour le montant susmentionné.

MARCHÉS PUBLICS

▪ Restauration de la maison-phare du Millier et réalisation d'une scénographie

Rapporteur : M. LE DRÉAU

On va reparler de la Maison-Phare du Millier. Vous avez le montant total des travaux estimés qui est à 744 000 € HT. Effectivement, je conçois que c'est une somme extrêmement importante. À ce titre, un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé, il comprenait 12 lots de la restauration de ce bâtiment.

La commission de marchés, en procédure adaptée, s'est réunie le 17 juin afin d'émettre un avis sur le choix des attributaires. Sur ces 12 lots, il y a 11 lots qui ont été

retenus. Voilà les montants de chaque lot, je ne vais pas tous les citer. Il faut savoir que le montant total de ces 11 lots atteint la somme de 758 295,73 €. Et le lot peinture n'a pas été attribué, on a demandé des compléments justement pour l'attribution de ce lot.

Donc, on dépasse légèrement le montant qui était estimé pour cette opération. Mais je rappelle que le montant de subvention atteint les 80 %, il dépassera même potentiellement les 80 %, avec cette bonne nouvelle de la Fondation du Patrimoine, qui s'élève à plus de 100 000 €.

Mme KERSAUDY : Je voulais juste dire que comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un bâtiment qui va être clé en main, tout équipé, tout ce qui est muséographie, on a utilisé des matériaux biosourcés, c'est vraiment le nec plus ultra, entre guillemets. Il est là, clé en main. C'est ce que je voulais dire.

M. GOARDON : Je le redis, je ne suis pas contre le projet. Je vais m'abstenir aussi, comme l'a dit justement le Maire de Beuzec, c'est trop cher et qu'on aurait sans doute dû pouvoir trouver des solutions moins chères pour rénover ce bâtiment.

M. LE DREAU : Mais Henri, on a également la chance d'être très bien subventionnés.

M. GOARDON : Oui, mais c'est de l'argent public. Les gens voient ça, ils se posent des questions.

M. LE DRÉAU : S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets au vote. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Mme STREIFF LE BOZEC : Patrick, ça veut dire que les travaux vont commencer quand alors ? Parce que les marchés sont en cours de signature, là.

M. SERGENT : Le phare est ouvert cet été encore, plusieurs après-midi par semaine. Je pense que ça ira jusqu'aux journées du patrimoine qui auront lieu vers le 20 septembre. Après, il ferme, mais à mon avis, c'est dans la foulée.

Le conseil communautaire, par 29 voix pour et 1 abstention (H. Goardon) :

Attribue les lots aux entreprises sus mentionnées et à autoriser le Président à signer les marchés de travaux pour un montant total de 757 747.99 € HT pour la réhabilitation de la maison phare du Millier.

▪ **Décision du Président – Marché subséquent carburant**

Rapporteur : M. LE DRÉAU

Le deuxième point concerne une décision du Président sur un marché subséquent en carburant. C'est une opération qu'on retrouve régulièrement. C'est un marché de 14 553 € qui a été attribué à la société ARMORINE pour le carburant pour les véhicules de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire est invité à en prendre acte, il n'y a pas de délibération sur ce point.

FINANCES

▪ Garantie d'emprunt CIAS

Rapporteur : M. LE DRÉAU

Je poursuis sur les finances, ça concerne la garantie d'emprunt du CIAS. En délibération du 10 juillet 2025, la Communauté de communes a accepté de se porter garant du CIAS pour son emprunt de 1 million d'euros sur l'EHPAD La Fontaine à Pont-Croix. Le projet initial était de 10 millions d'euros, il a été réévalué à 12 millions. L'EHPAD a retenu une offre de prêt de La Banque Postale, d'une durée de 30 ans, à taux fixe de 4,16 %, avec amortissement constant.

La banque nous a demandé d'inscrire une mention supplémentaire qui s'appelle « renonciation au bénéfice de discussion ». Il faut bien préciser que la Communauté de communes sera garante si toutefois il y avait un souci financier au niveau de l'EHPAD. C'est du formalisme. Il faut savoir que le Département se porte garant à 50 % et la Communauté de communes a également pris la même part de 50 %.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Annule la délibération 2025-07-10-18 ;

Approuve les termes de la présente garantie d'emprunt.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

▪ Projet de bâtiment sportif communautaire tennis/padel

M. MOULLEC : Le point suivant, le dernier point : équipements communautaires, projet de bâtiment sportif communautaire tennis/padel. Sur le territoire du Cap Sizun – Pointe du Raz, le tennis club Cap Sizun est présent depuis plus de 50 ans. Il emploie deux salariés à temps partiel et deux bénévoles complètent l'équipe d'enseignants. Sur l'année 2025/2026, le club compte 118 adhérents – j'ai eu des responsables du club aujourd'hui, ils sont 130 aujourd'hui – (adultes, jeunes et compétiteurs réguliers). D'années en années, le club a su développer de nouvelles activités (écoles de tennis pour les jeunes et Pickleball depuis 2025), et se conforter à un niveau régional et départemental. Aujourd'hui ils jouent en régional. Et à titre d'information, ils jouent en régional et, étant donné l'état des infrastructures, ils jouent tous leurs matchs à domicile au Guilvinec. Ça veut dire qu'ils sont en déplacement continuellement.

Néanmoins, le club ne peut envisager plus d'activités, car le développement de nouvelles offres est intrinsèquement lié aux infrastructures sportives et à leur capacité d'accueil.

À ce jour, le tennis club Cap Sizun pratique le tennis sur deux salles couvertes : la salle de sport communautaire qui malgré ses équipements qualitatifs (vestiaires, salle de réunion, chauffage, tribunes, etc.) n'offre pas un équipement qualitatif pour la

pratique du tennis (sol non adapté, pas de tracés au sol délimitant un terrain de tennis...); la salle de sports municipale de Plouhinec qui accueille une diversité de sports, arrive à son seuil limite de créneaux disponibles pour accueillir l'ensemble des activités multi-sportives qui se développent sur la commune.

Petite information en complément : depuis la crise Covid, il s'est créé sur Cap Sizun un club de badminton, un club de volley, un club de basket, et tout ça s'ajoute dans la salle de sports communale de Plouhinec. Aujourd'hui les créneaux sont compliqués. En tant que maire j'ai l'habitude de les recevoir parce que les créneaux sont tendus. Et ils sont tous bloqués dans leur développement, notamment en nombre de licenciés. Certes, la salle de Plouhinec offre un unique terrain de tennis avec sol adapté, mais ce dernier doit être systématiquement protégé (via l'installation de tapis pour protéger la résine du court de tennis) lors de l'utilisation de cette dite salle pour des événements non-sportifs.

En dehors de ces installations couvertes, le Tennis Club Cap Sizun utilise les courts extérieurs d'Audierne-Trescadec et de Plouhinec-Kersiny, mais ici aussi certains points d'équipements mettent en difficulté une pratique qualitative du tennis, et notamment l'hiver.

Ainsi, au vu de ces équipements non accrédités par la Ligue de Bretagne de la Fédération française de Tennis, les adhérents du Tennis Club Cap Sizun ne peuvent pas profiter pleinement d'une structure tennistique classique. La pratique loisir est restreinte, l'inscription d'équipes en championnat limitée, l'organisation de compétitions à domicile compliquée, voire impossible. C'est ce que je disais. Pour exemple, l'équipe première se déplace sur les courts du Guilvinec pour jouer les compétitions.

Faisant le constat de ces différents points de blocages et sur présentation de leurs objectifs futurs, le Tennis Club Cap Sizun remonte depuis 2022 le besoin d'avoir un équipement couvert dédié à la pratique du tennis. En effet, les perspectives du club avec ce type d'équipement seraient les suivantes :

- Proposer davantage de créneaux d'entraînements jeunes ;
- Développer les championnats jeunes ;
- Accueillir des compétitions (jeunes et adultes)
- Développer la pratique loisir ;
- Développer le sport adapté, tennis santé ;
- Accroître le volume de séance tennis scolaire ;
- Favoriser les échanges et le partage au sein du club house ;

Autour de la vie même du club, ce futur équipement permettrait de consolider et développer l'emploi par une augmentation du nombre d'adhérents. C'est ce qu'ils disaient au téléphone ce matin, on sera en capacité de doubler nos adhérents avec une telle structure.

À l'issue de ces différents constats, il est proposé la création d'un bâtiment sportif communautaire pour la pratique du tennis. Dans l'idée de rentabiliser l'équipement pour la Collectivité, les élus communautaires ont suggéré en 2025 d'étudier la possibilité d'ajouter aux terrains de tennis, des terrains de padel.

Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale associant notamment :

- Les membres du CA du Tennis Club Cap Sizun représentés par Philippe PERFEZOU et Dominique ROBERFROID ;

- La Ligue de Bretagne de la Fédération française de tennis représentée par Erwan LAES.

Il est envisagé un équipement implanté à proximité immédiate des équipements sportifs de la commune de Plouhinec sur la zone recevant le Pôle intergénérationnel culturel et sportif Gisèle Rota. Les terrains appartiennent aujourd'hui à la commune de Plouhinec et seront rétrocédés gratuitement à la Communauté de communes.

Le coût de construction de ce projet est estimé en première intention à un coût compris entre 1 512 k€ HT et 2 128 k€ HT incluant : 2 courts de tennis et 2 courts de padel intérieurs, sans aménagements paysagers. Une étude d'opportunité et de faisabilité a été réalisée en partenariat avec FIA. L'étape suivante est le lancement de la phase de programmation puis d'engager les études pré-opérationnelles classiques sur le plan technique.

Les coûts du projet peuvent être très variables selon la méthode de construction choisie, le niveau de performance acoustique, l'organisation de l'espace, etc. L'enveloppe inscrite dans la PPI de mise en œuvre du projet de territoire pour ce projet est de 1 500 k€. Il est proposé de maintenir cet objectif d'enveloppe quitte à recentrer le projet, si les études le conseillent, et notamment les moyens financiers, sur les terrains de tennis de tennis dans un premier temps seulement.

Les dépenses correspondantes relèvent de la section d'investissement.

Est-ce que vous avez des questions sur ce projet ?

M. COUPELANT : Ça permettra, tu disais, de doubler les adhérents, mais est-ce qu'il y a de la demande sur l'ajout d'adhérents ?

M. MOULLEC : C'est l'information que je tiens des gens du club qui me disent qu'ils refusent aujourd'hui les inscriptions. Le basket refuse les inscriptions, le volley refuse les inscriptions, le badminton refuse les inscriptions, en fait tout le monde refuse les inscriptions.

M. COUPELANT : Donc c'est quantifié ?

M. MOULLEC : Oui, c'est quantifié.

Pour vous dire, ce club de tennis du Cap Sizun, c'est la fusion à la base, depuis 40 ans, du club de tennis d'Audierne, qui à l'époque jouait dans ce qui était encore la salle de sport ; du club de tennis de Plouhinec, dans ce qui est la salle des sports actuelle ; et du club de tennis de Pont-Croix, qui jouait à Kerlaz.

M. LARDIC : J'ai une question de compréhension sur le site précisément et sur la cohérence avec nos politiques, c'est de savoir si dans la plaine sportive, en retrait du Centre-Bourg, c'est sur les espaces aujourd'hui enherbés, c'est derrière, c'est attendant à la halle, c'est ça ?

M. MOULLEC : Tu es dans la prolongation de la salle des sports communautaire. Tu as le terrain de foot, la salle de sport, et tu as un projet de parking. Pour information, il nous manquait une bande de terrain, on a fait une acquisition pour 40 000 € l'année dernière et qui vient compléter la surface nécessaire utile à l'implantation de ce projet.

M. LARDIC : Et en termes d'études, qu'est-ce qu'on peut dire sur le niveau de maturité des études ? On est à la phase avant-pro, pro ou c'est juste une intention ? Ma question finale, c'est si ça va être une imperméabilisation. Qu'est-ce qu'on prévoit à l'époque du ZAN pour limiter ou compenser l'imperméabilisation de cet espace-là ?

M. BOURDON : On lance la phase de programmation. On a encore un an avant la conception. Et au stade de la faisabilité, il y a eu une attention particulière portée sur notamment l'intégration de panneaux photovoltaïques, pour consommer moins sur le bâtiment, mais en phase de conception seront étudiées toutes ces questions-là.

M. LARDIC : C'est intéressant au regard du projet qu'on a à Toul Bren qui est un projet où la notion de durabilité du bâtiment, de réemploi, etc. est très fortement poussée. Je trouve intéressant qu'on ait une certaine cohérence, dans la mesure où dans le projet à Toul Broen, on a un très haut standard. Là, on revient qu'il n'y a pas vraiment de moyen de ne pas imperméabiliser, mais que ça vaut le coup de considérer ça.

M. MOULLEC : Tout ça sera étudié.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le principe de création d'un bâtiment sportif communautaire pour la pratique du tennis et du padel.

▪ **Rapport d'activité annuel – Aquacap**

Rapporteur : M. LE DRÉAU

Vous avez eu deux annexes. Vous avez sur ce rapport annuel de 2025 un point sur la fréquentation, les résultats financiers, la maintenance et l'entretien, les animations et actions de communication qui ont été menées durant cette année.

Vous avez les faits marquants de l'année 2025. Je vous laisse en prendre connaissance si ça n'a pas été le cas jusqu'à présent. Les chiffres de fréquentation sont en hausse par rapport à 2024, avec une fréquentation de 49 272 entrées. Il faut savoir également que 5 763 élèves ont pu profiter de l'équipement. 5 763 élèves, c'est 5 763 entrées, je précise, on n'a pas 5 000 élèves sur le territoire malheureusement. Vous avez également 266 usagers qui ont pris un abonnement. 134 ont profité de notre École de natation et 274 pendant les vacances scolaires. Un cours de sport adapté, ça mériterait sans doute d'approfondir ce style de cours lors des prochaines années. Et 19 cours d'aquagym chaque semaine.

Comme je vous le disais, les fréquentations sont en hausse par rapport à 2024. Mais il faut savoir qu'en 2024, le premier trimestre était un trimestre blanc puisque la piscine a été fermée suite aux dégâts de la tempête Ciaran. En gros, tous les indicateurs sont plutôt en hausse, hormis la participation des clubs qui baisse un petit peu, on passe de 1 666 entrées en 2024 à 1 314 en 2025.

Le point financier au niveau du réalisé en recettes d'exploitation se monte à 384 540 €, légèrement supérieur à 2024, ce qui s'explique, comme je le disais, par la fermeture partielle sur l'année précédente. Au niveau des charges d'exploitation, elles augmentent, le même système, à 851 375 €. Et le résultat de l'exercice fait que la Communauté de communes a participé à hauteur de 421 154 €. C'est en gros la

somme que l'on met tous les ans pour cet équipement. Ce qui n'est pas négligeable, bien évidemment.

Après, vous avez un tableau sur le suivi des fluides. Il n'y a rien de particulier.

Au niveau du GER (gros entretien et renouvellement), il y a une ligne de 10 000 € tous les ans pour ces travaux d'entretien. On l'a légèrement dépassé, elle est à hauteur de 13 303,40 €. Les révisions au niveau de la pompe, vous avez tous les éléments, le remplacement d'un brûleur de chaudière à gaz et également une intervention sur une cuve de chlore.

Vous avez également tous les indices sanitaires. Rien de particulier, ils sont conformes à la réglementation. Et vous avez également un petit focus sur les activités durant cette année 2025.

Je précise que la convention actuelle prendra fin le 31 décembre prochain et qu'on est actuellement en renouvellement de convention. On a passé la journée hier avec Bruno pour l'audition des candidats qui pourraient poursuivre ou prendre le relais d'Aquacap. Y a-t-il des questions ? Si je peux vous répondre. S'il n'y a pas de questions, il n'y a pas de délibération. Tout simplement, le Conseil communautaire est invité à prendre acte.

M. MOULLEC : Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Henri.

M. GOARDON : Je ne vais pas être trop pour que vous ne transpiriez pas trop, mais j'aurais deux questions et une suggestion. Les questions, je ne demande pas la réponse aujourd'hui, je voudrais qu'on nous les apporte lors du prochain conseil communautaire. La première, c'est sur le siège communautaire, je voudrais savoir où on en est dans les travaux, dans le planning, où on en est dans le financement, où on en est dans le foncier. Parce qu'actuellement, la Communauté de communes doit construire sur un terrain qui ne lui appartient pas, on a juste une autorisation d'occupation pour quatre ans. Ça, c'était la première question.

La deuxième question concerne la cantine, puisque je crois que là, on a bien défini le prix qui va être facturé pour les repas, les conditions de livraison, donc ce serait bien qu'on sache quels sont les clients, les écoles ou les communes, qui sont prêts à acheter nos repas, et combien de repas seraient achetés, pour savoir exactement si l'équipement est sous-dimensionné ou surdimensionné. Parce que je pense que c'est important de savoir où on va, maintenant que l'on a défini tous les critères-là.

Et la dernière chose, c'est une suggestion. Lorsqu'en début du mandat précédent, on a mis en place un projet de territoire, on a lancé une étude auprès d'un cabinet financier qui a étudié la prospective pour voir si on avait les moyens de réaliser ce projet de territoire. Il en est conclu qu'on n'avait pas les moyens et c'est comme ça qu'on est arrivés à doubler la taxe sur les résidences secondaires.

Là, on vient d'évoquer déjà pas mal d'investissements : 3,5 millions ou 4 millions pour le siège communautaire, 1,7 million pour la cantine, 1,7 million pour l'abattoir, on vient d'évoquer la salle de tennis, et on nous avait dit ici que pour Jean Moulin ici, il fallait envisager d'investir environ 1 million d'euros par an pendant 15 ans. Donc il y a sûrement des travaux à faire. Je pense qu'il serait de bonne gestion que l'on confie à un cabinet spécialisé, le même ou un autre, une prospective pour voir si nous avons les moyens de réaliser tout ça.

Parce que le contexte national et international ne fait pas que nous aurons plus de recettes, on sait par exemple que le FPIC qui était une recette va devenir une dépense. Nous n'avons pas les moyens fiscaux, à moins – mais ce serait à mon avis une folie – de réaugmenter encore la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, c'est le seul impôt sur lequel on peut jouer. Donc, je pense qu'il serait de bonne gestion que l'on demande à un cabinet spécialisé dans les finances publiques de nous faire cette prospective.

M. MOULLEC : Deux réponses. Sur les deux premières questions, on fera un point là-dessus lors du prochain conseil communautaire comme tu le souhaites. Sur la troisième chose, j'en ai déjà parlé la dernière fois, c'était aussi l'objet de mon propos liminaire, j'ai parlé d'un séminaire dédié aux finances à la rentrée.

M. GOARDON : Moi, je veux un œil extérieur.

M. MOULLEC : Non, Henri, je réponds à ta question. Il y a une date qui est programmée le 24 septembre, et ce séminaire financier servira d'étude qui sera faite par la personne qui a fait l'étude à l'époque, que nous rencontrons demain. Parce que comme je l'ai dit, il faut être transparent. On a fait un séminaire il y a un mois et demi ou deux mois, on a présenté le projet de territoire qui est ambitieux, et j'avais dit à ce moment-là qu'on ferait un séminaire sur les finances pour montrer la faisabilité financière de ce projet. Et s'il y a des arbitrages à faire un jour, on les fera. Parce que moi, comme toi, je suis pour les arbitrages, des décalages. Mais ce séminaire-là M Pellé sera là aussi et il répondra à toutes les questions.

M. GOARDON : C'est une très bonne chose. On n'avait pas été informés avant.

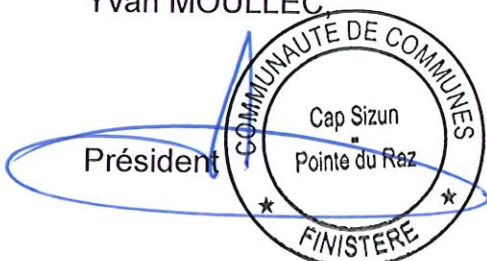
M. MOULLEC : Juste pour terminer, puisque ce séminaire-là est très important et que souvent les élus municipaux se demandent ce qu'on fait à la Communauté de communes. Ce séminaire-là, tout le monde sera invité : conseillers communautaires et conseillers municipaux. Comme ça, tout le monde aura les éléments. J'ai dit que c'est comme ça que je compte travailler et la preuve en est, tout le monde sera invité, tout le monde aura les éléments par un cabinet privé.

M. GOARDON : Absolument. On est d'accord.

M. MOULLEC : Je vous souhaite à tous un bon été.

La séance est clôturée.

Yvan MOULLEC



Nadine KERSAUDY,

Secrétaire de séance